

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS



FIFTH YEAR

501st MEETING: 12 SEPTEMBER 1950

CINQUIEME ANNEE

501^{ème} SEANCE: 12 SEPTEMBRE 1950

No. 43

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. Complaint of bombing by air forces of the territory of China (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. Plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine (<i>suite</i>)	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

FIVE HUNDRED AND FIRST MEETING

Held at Lake Success, New York, on Tuesday, 12 September 1950, at 3 p.m.

CINQ CENT UNIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 12 septembre 1950, à 15 heures.

President: Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following countries: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

1. Provisional agenda (S/Agenda 501)

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint of bombing by air forces of the territory of China:
 - (a) Cablegram dated 28 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China addressed to the Secretary-General (S/1722);
 - (b) Letter dated 29 August 1950 from the representative of the United States of America, addressed to the Secretary-General, concerning the cablegram dated 28 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China (S/1727).
3. Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa):
 - (a) Cablegram dated 24 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China addressed to the President of the Security Council (S/1715);
 - (b) Letter dated 25 August 1950 from the representative of the United States of America, addressed to the Secretary-General, concerning Formosa (S/1716).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Complaint of bombing by air forces of the territory of China (continued)

The PRESIDENT: The Council had some preliminary discussion yesterday [499th meeting] as to the best

Président: Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des pays suivants: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 501)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine:
 - a) Télégramme, en date du 28 août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine (S/1722);
 - b) Lettre, en date du 29 août 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet du télégramme du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine en date du 28 août 1950 (S/1727).
3. Plainte pour invasion armée de l'île de Taïwan (Formose):
 - a) Télégramme, en date du 24 août 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine (S/1715);
 - b) Lettre, en date du 25 août 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et relative à Formose (S/1716).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine (suite)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Une discussion préliminaire a eu lieu hier au Conseil [499ème séance]

way of handling this problem. With the permission of my colleagues I would propose to make certain preliminary remarks on how it may be handled.

It was suggested by the representative of the United States at yesterday's meeting that the best and most logical way of handling this problem would be first to take the United States draft resolution, document S/1752, dated 1 September—that is to say, the draft resolution which suggests that the Council should establish a commission to investigate the incident on the spot. That, of course, would be a departure from our rules of procedure, but of course it could be done if the Security Council so desires. The rules of procedure are not immutable and if the majority of the Council desires the United States draft resolution to be taken up first, that can be done, provided that the Security Council indicates by vote that that is its wish.

On the other hand, it seems to me that, in accordance with what perhaps I might call our normal procedure, we might not have two separate discussions on these two draft resolutions [S/1752 and S/1745/Rev.1], but rather a general discussion in which it would be in order for any member to refer to either draft resolution, after which the Council could take a vote.

It may be that the Security Council would wish to reverse the normal order in which we should take the vote on the two draft resolutions, that is, it may wish to take the vote on the United States draft resolution first. We could decide now to take the vote on the United States draft resolution first, or later, before the vote is taken. It is for the Security Council to decide, but I hope that there will be general agreement that we should not have two discussions, but rather one general discussion which would cover both draft resolutions.

Accordingly, perhaps I could ask my colleagues first whether they agree, at any rate, that the discussion should cover both draft resolutions, irrespective of the order in which we take a vote.

Mr. AUSTIN (United States of America): I am very glad of the chance to continue the remarks which I started last night on this very question, remarks which were interrupted. I think that the parliamentary situation in which we found ourselves, as stated by the President last night, is the situation in which we find ourselves now. Near the end of the meeting the President stated, among other things:

"Therefore, unless I hear any objection I shall take it that it is the wish of the Council to proceed now with the debate, and to hear anybody who may wish to speak on this point, namely, whether draft resolution S/1752 should have priority over draft resolution S/1745/Rev.1."

That was where we were when interrupted, and that is where we are beginning today. I have the floor again, and I desire to state briefly the reason why I consider that the regular order should be interrupted and a different order begun.

sur le meilleur moyen de traiter cette question. Si les membres du Conseil m'y autorisent, je formulerai quelques remarques de caractère général sur ce point.

Le représentant des Etats-Unis a laissé entendre hier que le moyen le meilleur et le plus logique de traiter la question serait d'examiner d'abord le projet de résolution des Etats-Unis contenu dans le document S/1752, en date du 1er septembre, c'est-à-dire le projet de résolution qui prévoit la création d'une commission d'enquête chargée d'étudier sur les lieux les circonstances de l'incident. En procédant de cette façon, le Conseil s'écarterait du règlement intérieur, mais il peut, bien entendu, le faire s'il le désire. Le règlement intérieur n'est pas immuable et le Conseil peut fort bien, si la majorité de ses membres le désirent, commencer par examiner le projet de résolution des Etats-Unis, à condition qu'il décide de le faire par un vote.

Il me semble, par ailleurs, que le Conseil, suivant ce que l'on pourrait appeler sa façon normale d'opérer, pourrait ne pas discuter séparément chacun des deux projets de résolution [S/1752 et S/1745/Rev.1], mais procéder à une discussion générale, au cours de laquelle tout membre du Conseil aurait le droit de parler des deux projets; le Conseil pourrait ensuite passer au vote.

Il se peut que le Conseil de sécurité juge bon de modifier l'ordre normal dans lequel les deux projets de résolution devraient être mis aux voix, qu'il veuille, en d'autres termes, voter d'abord sur le projet de résolution des Etats-Unis. Le Conseil peut décider dès maintenant de mettre aux voix en premier le projet de résolution des Etats-Unis, ou ne se prononcer à ce sujet qu'ultérieurement, avant le vote. La décision lui appartient. J'espère toutefois que les membres du Conseil seront d'accord pour que l'on procède à une seule discussion générale portant sur les deux projets de résolution plutôt qu'à deux discussions.

C'est pourquoi je demanderai d'abord aux membres du Conseil s'ils acceptent du moins que l'on examine conjointement les deux projets de résolution, sans tenir compte de l'ordre dans lequel ils seront mis aux voix.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je suis très heureux de pouvoir continuer l'exposé que j'avais commencé hier sur cette même question et qui a été interrompu. Je pense que, au point de vue de l'ordre des débats, la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement est la même que celle qui a été analysée hier par le Président. Celui-ci a déclaré entre autres choses, vers la fin de la séance:

"En conséquence, en l'absence de toute objection, je conclurai que le Conseil désire poursuivre les débats et entendre tous ceux qui auraient des déclarations à faire sur la question de savoir si le projet de résolution figurant dans le document S/1752 doit avoir priorité sur le projet de résolution distribué sous la cote S/1745/Rev.1."

Nous en étions à ce point quand nous nous sommes interrompus, et c'est ici que nous reprenons les débats aujourd'hui. J'ai de nouveau la parole, et je voudrais exposer brièvement les raisons pour lesquelles j'estime que nous devrions nous départir de l'ordre réglementaire et adopter un ordre différent.

Let me say at the beginning that this amounts to the same position as that announced by the President this afternoon. It is the vote that counts; the timing of the discussion does not matter so much. It just happens that, in reason, one cannot consider the question of which should be voted on first without taking into account the substance of the two draft resolutions. It is the contents of each draft resolution that determines its reasonable and logical position with regard to voting. I do not object to discussion in so far as anybody wants to go into the merits of both these matters, but I do want to have it settled, and settled now, because it is a procedural question that now confronts us and which anticipates the substantive question to come later. Now it should be settled which one of these matters we as a Security Council are really trying to determine.

The question is: Shall we proceed with the one that relates to fact-finding and the ascertainment of what support there is for the complaint before we act upon or vote upon the draft resolution which condemns, prejudices, and excludes facts, reason and everything that the human mind requires in order to come to a judgment?

It is the difference between these two draft resolutions which determines their logical position in voting. If we were to vote on the draft resolution that was first filed, that is, the Soviet Union draft resolution, what should we be doing? Just look at this. Without any evidence at all, without even any *prime facie* evidence, we would vote [S/1745/Rev.1] that:

"The Security Council,

"Having considered the communications dated 27 August 1950 and 29 August 1950 addressed to the Security Council by the Central People's Government of the People's Republic of China and relating to the violation by the air forces of the United States of America of the Chinese frontiers in the area of the Korean-Manchurian border and the bombing and strafing by United States aircraft of buildings, railway stations and an aerodrome on Chinese territory resulting in loss of life and damage to railway and aerodrome installations, railway rolling stock and motor vehicles, and

"Having heard the explanation of the representative of the United States of America to the United Nations,

"Condemning the above-mentioned illegal acts of the Government of the United States of America, and placing on the Government of the United States full responsibility for the above-mentioned acts and the whole of the damage caused to the People's Republic of China, and also for all the consequences that may arise as the result of such acts,

"Decides to call upon the Government of the United States of America to prohibit such illegal acts which violate Chinese sovereignty and cause damage to the People's Republic of China and to the peaceful Chinese population."

Permettez-moi de dire tout d'abord que ma position est la même que celle que le Président a indiquée cet après-midi. C'est le vote qui compte; l'ordre adopté dans la discussion n'a pas grande importance. Il se trouve pourtant qu'on ne peut raisonnablement étudier la question de savoir quel projet de résolution doit être mis aux voix le premier sans tenir compte du fond de ces deux projets. C'est la teneur des deux projets de résolution qui détermine l'ordre dans lequel il est raisonnable et logique de les mettre aux voix. Je ne m'oppose pas à ce qu'une discussion ait lieu, dans la mesure où certains membres veulent étudier les deux questions quant au fond, mais je tiens à ce que ce point soit réglé, et qu'il le soit immédiatement, car il s'agit d'un point de procédure qui précède la question de fond, laquelle viendra plus tard. Nous devons bien préciser quelle est la question sur laquelle nous allons essayer de prendre une décision en tant que Conseil de sécurité.

Nous occuperons-nous d'abord du projet de résolution qui a trait aux moyens d'établir les faits et d'apprécier les preuves à l'appui de la plainte, avant de nous prononcer par voie de vote au sujet du projet de résolution qui porte condamnation, juge sans preuves et néglige les faits, la raison et tout ce dont l'esprit humain a besoin pour former un jugement?

C'est la différence de nature entre les deux projets de résolution qui détermine l'ordre logique dans lequel ils doivent être mis aux voix. Si nous votions sur le projet de résolution qui a été déposé le premier, c'est-à-dire celui de l'Union soviétique, à quoi cela reviendrait-il? A ceci: sans la moindre preuve, sans même un commencement de preuve, nous voterions un texte [S/1745/Rev.1] déclarant que:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant examiné les appels que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine lui a adressés le 27 août 1950 et le 29 août 1950 au sujet de la violation de la frontière chinoise par des forces aériennes des Etats-Unis d'Amérique, dans la région de la frontière coréo-mandchoue, d'attaques à la bombe et à la mitrailleuse effectuées par des avions américains en territoire chinois contre des bâtiments, des gares de chemin de fer et un aérodrome, attaques qui ont fait des victimes et causé des dégâts aux installations du chemin de fer et de l'aérodrome, ainsi qu'au matériel roulant et aux transports automobiles,

"Ayant entendu les explications données à ce sujet par le représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies,

"Condamnant ces actes illégaux du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et tenant le Gouvernement des Etats-Unis pour entièrement responsable de ces actes, de tous les dommages qu'ils ont causés à la République populaire de Chine et de toutes les conséquences qu'ils pourraient avoir,

"Décide d'inviter le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à ne pas tolérer de tels actes illégaux, qui portent atteinte à la souveraineté de la Chine et causent des dommages à la République populaire de Chine et à la pacifique population chinoise."

In common sense, can the Security Council be asked to act upon that draft resolution? What is before the Security Council to act upon? The testimony of Mr. Malik. Was Mr. Malik there? There is no testimony of an individual or of an institution here. There is a complaint and an answer, and the answer says, in effect, that if such an event occurred it was not an illegal act, it was an accident. Our men, the United Nations forces, are already called upon by the Unified Command and its Commanders to watch carefully and avoid getting across boundary lines. The matter as it now appears before us is nothing but a complaint and a statement that, if it occurred, it was an accident and unintentional. Whatever damage was caused, if it can be ascertained that there was damage, will be made good by the United States reimbursing the United Nations with the necessary funds.

What does that do? Does that convince the mind that an event of that kind occurred? Well, it may be convincing to one certain mind here at this table, but it ought not to move even his judgment. We should have some facts with which to deal. We should know the accuracy and the soundness of these charges.

What can we do about it? All we have to do is to exercise the privilege, power and duty that are ours as a parliamentary body and proceed according to the logic, reason and necessities of this situation, even though that might not be in conformity with the regular order. The rule for regular order was not made to stultify human reason, to make men stand on their heads and turn somersaults and do ridiculous things; this rule is meant to aid men in their parliamentary deliberations, not to obstruct them.

Draft resolution S/1752, which was presented on 1 September instead of 31 August, the date of submission of the Soviet Union draft resolution, does the reasonable thing. It lays the foundation for considering any such condemnation as the one asked of us in the Soviet Union draft resolution. It provides that:

"The Security Council

"1. *Decides* to establish a Commission to investigate on the spot and report as soon as possible with regard to the allegations contained in documents S/1722 and S/1743. The Commission shall be composed of two representatives appointed, one by the Government of India, and one by the Government of Sweden;

"2. *Requests* all Governments and authorities to provide safe conduct and all facilities requested by the Commission;

"3. *Requests* the Unified Command to provide to the Commission upon its request all facilities and information, including access to all pertinent records;

Peut-on raisonnablement demander au Conseil de sécurité de se prononcer sur ce projet de résolution? Sur quoi le Conseil de sécurité aurait-il à se prononcer ici? Sur le témoignage de M. Malik. M. Malik s'est-il rendu sur les lieux? Il ne s'agit pas ici du témoignage d'un individu ou d'une institution. Il y a une plainte et une réponse, et la réponse déclare, en fait, que si un tel événement s'est produit, il ne s'agissait pas d'un acte illégal, mais d'un accident. Nos soldats, les forces des Nations Unies, ont déjà été invités par le Commandement unifié et par son Commandant en chef à prendre toutes leurs précautions pour éviter de franchir la frontière. Cette question, telle qu'elle se présente à nous maintenant, se ramène à une plainte suivie d'une déclaration indiquant que si cet événement s'est produit, il était accidentel et involontaire. Pour tout préjudice qui aurait été causé, s'il peut être établi qu'il y a eu préjudice, les Etats-Unis mettront à la disposition de l'Organisation des Nations Unies les fonds nécessaires pour le réparer.

Qu'en résulte-t-il? Sommes-nous de ce fait convaincus qu'un événement de ce genre s'est produit? La preuve est peut-être suffisante pour l'un des membres du Conseil, mais elle ne devrait pas l'être même pour lui. Il faut que nous soyons en possession de faits. Il faut que nous soyons renseignés sur l'exactitude et le bien-fondé de ces accusations.

Comment devons-nous procéder? Ce que nous devons faire, c'est exercer les privilèges, les pouvoirs et le devoir qui sont les nôtres en tant qu'organe parlementaire et procéder suivant la logique, la raison et les nécessités de la situation, même si nous devons nous départir de ce qui est la procédure réglementaire. Le règlement n'a pas été fait pour être opposé à la raison, pour obliger les hommes à marcher sur la tête, à faire des pirouettes ou à accomplir des actes ridicules; le règlement a pour raison d'être de faciliter la conduite des débats parlementaires et non pas de les entraver.

Le projet de résolution S/1752, qui a été soumis le 1er septembre, et non pas le 31 août, comme le projet de résolution de l'Union soviétique, propose une façon raisonnable d'opérer. Il prépare le terrain pour l'examen de toute condamnation du genre de celle que nous demande de prononcer le projet de résolution de l'Union soviétique. Il propose que:

"Le Conseil de sécurité

"1. *Décide* de charger une commission d'enquêter sur les lieux et de faire rapport aussitôt que possible sur les allégations qui figurent dans les documents S/1722 et S/1743. La Commission se composera de deux représentants, dont l'un sera nommé par le Gouvernement de l'Inde et l'autre par le Gouvernement de la Suède;

"2. *Prie* tous les gouvernements et toutes les autorités de munir de sauf-conduits les membres de la Commission et de leur fournir toutes les facilités qu'elle sollicitera;

"3. *Prie* le Commandement unifié de fournir à la Commission toutes les facilités et tous les renseignements qu'elle sollicitera, et notamment de lui donner accès à toutes les archives qui auront trait aux travaux de la Commission;

"4. Requests the Secretary-General to provide the Commission with all assistance and facilities required by it."

That is the speediest way of getting on the ground and finding out whether there was an air-strip over the line which was bombed by an aeroplane of the United Nations Unified Command — whether a United States plane or other. We have nothing to go on here except a complaint and an answer. Reasonable men do not make judgments that may have the effect this one might have without a foundation for judgment, without something that is probative, something that can be believed, something upon which it is safe to rely. Is it not perfectly clear that, in reason, we should take up that draft resolution first? I do not care whether discussions on both draft resolutions take place, but we should take up first the draft resolution that is first in reason, even though it was filed twenty-four hours later than the other one. We should take that one up and vote upon it first.

The PRESIDENT: As I understand it, the representative of the United States has indicated that he would be agreeable to having the discussion of both draft resolutions proceed now, but has said that it is his strong opinion, which may well be shared by other members of the Council, that when we come to the vote the United States resolution, document S/1752, should be voted on first because in a sense it is a prior question. It is argued — and I think speaking as the UNITED KINGDOM representative, that it is argued with force — that, if we are to discuss the question intelligently, we must vote on that particular question first. If we vote on the condemnatory question first, before we have voted on the proposal to send out a commission, it may be thought by some, including myself as United Kingdom representative, to be illogical.

As PRESIDENT, I suggest that this is a fairly simple point, on which we need not have a long discussion. Can we agree that the United States draft resolution should have priority when it comes to the vote, or should we have a vote on the particular question as to which draft resolution should have priority when it does come to the vote?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The USSR delegation considers that the arguments advanced by the United States delegation are worthless. The Security Council is gaining no time, but on the contrary is wasting time. The lengthy discussion that the United States representative has already caused at still another meeting of the Security Council does nothing to speed up the debate on this question or to help reach a decision on it. On the contrary, it is delaying and hindering consideration of it.

Nor do the arguments on the substance stand up to criticism, as the Security Council must be strictly guided by the rules of procedure in considering and deciding upon this question. Under rule 32 of the pro-

"4. Prie le Secrétaire général de fournir à la Commission toute l'aide et toutes les facilités qu'elle demandera."

C'est la façon la plus expéditive d'attaquer le problème et d'établir s'il est exact qu'un aérodrome au-delà de la frontière a été bombardé par un avion du Commandement unifié des Nations Unies, appartenant aux forces armées des Etats-Unis d'Amérique ou à d'autres forces armées. Nous ne sommes saisis, ici, que d'une plainte et d'une réponse à cette plainte. Des hommes sages ne portent pas de jugement qui pourrait avoir des conséquences comme celles du jugement qu'on nous demande de porter aujourd'hui, sans que ce jugement soit fondé sur quelque chose, sur des preuves, sur des raisons dignes de foi. N'est-il pas évident que la raison commande que nous examinions d'abord le projet de résolution des Etats-Unis? Je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on discute les deux projets de résolution, mais nous devons examiner d'abord le projet de résolution qui, logiquement, a le pas sur l'autre, même s'il a été présenté vingt-quatre heures plus tard. Il faut examiner ce projet de résolution et le mettre aux voix par priorité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si j'ai bien compris, le représentant des Etats-Unis a laissé entendre qu'il accepterait de voir s'ouvrir une discussion commune sur les deux projets de résolution, mais a déclaré qu'il est convaincu — comme le sont peut-être d'autres membres du Conseil — que lors du vote le projet de résolution des Etats-Unis (S/1752) devrait avoir priorité, parce qu'il soulève en quelque sorte une question préliminaire. On fait valoir — et je pense, en ma qualité de représentant du ROYAUME-UNI, que l'argument est solide — que, si nous voulons examiner le problème de façon intelligente, nous devons voter d'abord sur cette question. Si nous votons sur la proposition portant condamnation avant d'avoir voté sur la proposition tendant à envoyer une commission sur les lieux, certains membres, dont je suis, en tant que représentant du Royaume-Uni, pourront considérer que cela est illogique.

En tant que PRÉSIDENT, j'estime qu'il s'agit là d'une question assez simple, qui ne devrait pas provoquer de longs débats. Pouvons-nous convenir que, au moment du vote, le projet de résolution des Etats-Unis aura priorité, ou devons-nous mettre aux voix la question de savoir quel projet de résolution aura priorité au moment du vote?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation de l'URSS estime que le raisonnement du représentant des Etats-Unis est insoutenable. Pour ce qui est du temps, le Conseil de sécurité n'en gagne pas à l'heure actuelle; au contraire, il en perd. La discussion prolongée que le représentant des Etats-Unis a provoquée à la dernière séance du Conseil de sécurité et qui dure encore n'accélère en rien l'examen de la question ni la décision qui doit être prise à son sujet; au contraire, elle freine nos travaux et les empêche d'aboutir.

Le raisonnement du représentant des Etats-Unis quant au fond de la question est également sujet à critique. En effet, le Conseil de sécurité doit se conformer strictement au règlement intérieur tant lors-

visional rules of procedure of the Security Council, "principal motions and draft resolutions shall have precedence in the order of their submission". The USSR draft resolution was submitted first and should therefore be voted upon first.

The United States representative, as the representative of a State which has long used the mechanism of the vote grossly to violate and disregard the Charter and the rules of procedure not only in the Security Council but in all the organs of the United Nations, is trying once again, by using the same procedure, to violate one of the basic rules of procedure.

The preliminary discussion of the procedural question connected with the brutal, aggressive bombing of the territory of China by the United States Air Force shows that the United States Government and the United States delegation will boggle at nothing to attain their purposes: neither at violating the Charter and the rules of procedure nor at distorting the facts. The United States representative alleged only yesterday, deliberately twisting the facts, that the USSR representative seized the Security Council of the question of the bombing of the territory of China by the United States armed forces. This statement is not true; it is pure fiction, since the whole world knows that both these agenda items have been put before the Security Council by the Government of the People's Republic of China in cablegrams signed by the Minister of Foreign Affairs of that Republic, Mr. Chou En-lai [S/1722 and S/1743]. Consequently, Mr. Austin's assertion that the question was presented by the USSR representative is contrary to fact.

The Soviet representative of the USSR was President of the Security Council, in accordance with the rules of procedure, when the telegrams from Mr. Chou En-lai concerning the invasion of the Chinese Island of Taiwan by United States armed forces and the bombing of Chinese territory by the United States Air Force were received by the Security Council. It is naturally the duty of any President of the Security Council who receives such a telegram dealing with a threat to peace and security to place these questions on the agenda of the Security Council immediately and to bring them to the attention of the Council, as the President of the Security Council did in this case.

It can be taken for granted that, if the United States representative had been President of the Council at that time, he would have tried to prevent these questions being considered, although that would have been illegal and unworthy of the President. That is the situation with regard to the inclusion of these questions on the agenda.

Mr. Austin's statement that the inclusion of these questions on the Security Council's agenda is an attempt

qu'il examine la question que lorsqu'il est appelé à prendre une décision à son sujet. En vertu de l'article 32 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, "les propositions principales et les projets de résolution ont priorité dans l'ordre où ils sont présentés". Le projet de résolution de l'URSS a été présenté le premier et doit en conséquence être mis aux voix le premier.

Le représentant des Etats-Unis, représentant d'un Gouvernement qui, depuis longtemps, viole grossièrement et foule aux pieds au moyen du mécanisme du vote la Charte et le règlement intérieur, non seulement au Conseil de sécurité, mais aussi au sein de tous les organes des Nations Unies, s'efforce cette fois-ci encore, en ayant recours au mécanisme du scrutin, de violer l'un des articles fondamentaux du règlement intérieur.

L'expérience acquise au cours de l'examen de la procédure à suivre concernant la plainte faisant état d'un bombardement agressif et barbare du territoire de la Chine par les forces aériennes des Etats-Unis démontre que le Gouvernement et la délégation des Etats-Unis ne reculent devant rien pour atteindre leur but: ils n'hésitent ni à violer la Charte et le règlement intérieur, ni à déformer les faits. Pas plus tard qu'hier, le représentant des Etats-Unis, donnant une entorse à la réalité, a affirmé que c'est le représentant de l'URSS qui a saisi le Conseil de sécurité de la question du bombardement du territoire de la Chine par les forces armées des Etats-Unis. Une telle déclaration ne correspond pas à la réalité; elle est inventée de toutes pièces, car nul n'ignore que le Conseil de sécurité a été saisi des deux questions à l'ordre du jour par le Gouvernement de la République populaire de Chine dans des télégrammes signés par M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères de cette république [S/1722 et S/1743]. En conséquence, l'affirmation de M. Austin selon laquelle c'est le représentant de l'URSS qui a saisi le Conseil de cette question n'est pas conforme à la vérité.

En vertu des dispositions du règlement intérieur, le représentant de l'URSS assumait la présidence du Conseil de sécurité à l'époque où les télégrammes de M. Chou En-lai relatifs à l'invasion de l'île chinoise de Taïwan par les forces armées des Etats-Unis et au bombardement du territoire de la Chine par les forces aériennes des Etats-Unis sont parvenus au Conseil de sécurité. Tout Président du Conseil de sécurité recevant un télégramme de cette nature, qui indique menace à la paix et à la sécurité, a, il va sans dire, le devoir de porter immédiatement la question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité aux fins d'examen; c'est précisément ce qu'a fait le Président du Conseil de sécurité.

On peut être sûr que si le représentant des Etats-Unis avait alors assumé la présidence du Conseil, il se serait efforcé d'empêcher l'examen de cette question, mais une telle attitude aurait été illégale et indigne d'un Président. Telle est la situation en ce qui concerne l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Les affirmations de M. Austin selon lesquelles l'inscription de la question à l'ordre du jour du Conseil

to "discredit" — and I am quoting — "the United Nations forces which are performing a peace-making function in Korea" is also not in accordance with the facts. First of all, the war against Korean people is being waged not by the armed forces of the United Nations but by the armed forces of the United States, which attempt to conceal their aggression and the barbarous crimes they are committing against the Korean people behind the name and the flag of the United Nations. Secondly, these United States armed forces are there not for purposes of peace but for purposes of war. Finally, I cannot pass over the fact that by making such a statement, and also by saying that the inclusion of these questions in the agenda of the Security Council is a trick to distract public attention from the real aggressor in Korea, Mr. Austin insults the majority of members of the Council, who voted for the inclusion of these questions in the agenda.

And yet the very fact that these questions have arisen and have appeared on the Council's agenda is in itself a clear proof that the Government of the United States is the real aggressor, not only in Korea but in China, and not only in Taiwan but in the territory of China bordering on Korea. Not only does the inclusion of these questions not distract world public opinion from the question as to who is the real aggressor in Korea, but on the contrary, it makes it easier for people the world over to see and understand what is really going on in the Far East: that the ruling circles of the United States, having provoked a civil war in Korea, having unlawfully intervened in it, and having equally unlawfully extended their aggression to the territory of China by occupying the Island of Taiwan, are now trying to spread aggression still further by an armed invasion of China and by provocative and barbaric bombings of the peaceful Chinese population; and that, having prevented the adoption of the proposal [S/1759] that the representative of the People's Republic of China should be invited to attend the meetings at which the Council considers the question, they are now trying, under the pretext of "making an inquiry on the spot", to rush through the Council — as though the house were on fire — their draft resolution setting up a commission.

But surely it is obvious that such questions as creating a commission and sending it to some country cannot be decided without the participation of a representative of that country's Government. The United States Government is accustomed to sending its emissaries, its missions and commissions wherever it pleases, without asking the permission of the countries to which they are sent. But it can only behave in such a manner in dealing with its satellites. The Governments and peoples of free and independent countries cannot permit United States *gauleiters* and scouts to enter their

de sécurité aurait pour but de "discréditer — je cite textuellement — les forces des Nations Unies qui luttent en Corée pour rétablir la paix" ne correspondent pas, elles non plus, à la réalité. En premier lieu, ce ne sont pas les forces armées de l'Organisation des Nations Unies qui font la guerre au peuple coréen, mais les forces armées des Etats-Unis, qui s'efforcent de dissimuler leur agression et les méfaits barbares auxquels ils se livrent contre le peuple coréen sous le nom et sous le drapeau de l'Organisation des Nations Unies. D'autre part, les forces armées des Etats-Unis ne s'acquittent pas, en Corée, d'une fonction pacificatrice, mais d'une fonction d'agression. Enfin, on ne peut manquer d'attirer l'attention sur le fait que, en faisant une déclaration de ce genre et en prétendant que l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité constitue un "truc" dont on se sert pour détourner l'attention publique de ceux qui sont les véritables agresseurs en Corée, M. Austin insulte par là même la majorité des membres du Conseil de sécurité, qui a voté pour l'inscription de la question à l'ordre du jour du Conseil.

Cependant, le fait même que cette question se soit posée et qu'elle figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité montre de façon patente que le Gouvernement des Etats-Unis est le véritable agresseur, et cela non seulement en Corée mais aussi en Chine, non seulement dans l'île de Taïwan, mais aussi dans le territoire chinois limitrophe de la Corée. Le fait d'inscrire la question à l'ordre du jour du Conseil ne détourne pas l'attention mondiale du problème de savoir qui est le véritable agresseur en Corée; au contraire, il permet à l'opinion publique de mieux comprendre, de voir plus clairement ce qui se passe réellement en Extrême-Orient. Cela permet de voir comment les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique, après avoir provoqué une guerre civile en Corée et après être illégalement intervenus dans cette guerre, après avoir tout aussi illégalement étendu leur agression au territoire de la Chine par l'occupation de l'île de Taïwan, s'efforcent maintenant d'élargir encore le champ de cette agression par leur invasion armée en Chine et en procédant à des bombardements provocateurs et barbares de la paisible population chinoise. Cela permet de voir comment les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique, après avoir empêché le Conseil d'adopter la proposition [S/1759] tendant à inviter un représentant de la République populaire de Chine à participer aux séances que le Conseil consacre à cette question, s'efforcent maintenant de faire adopter au Conseil en toute hâte — comme si la maison brûlait — leur propre projet de résolution, tendant à la création d'une commission, sous le prétexte d'enquêter sur place.

N'est-il pas clair que des questions comme celles de la création d'une commission et de son envoi dans tel ou tel pays ne sauraient être résolues sans la participation d'un représentant du gouvernement du pays dans lequel on se propose d'envoyer cette commission? Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a l'habitude d'envoyer ses émissaires, ses missions et ses commissions partout où il lui plaît, sans demander le consentement des gouvernements des pays directement intéressés. Cependant, il ne peut agir ainsi qu'à l'égard de ses satellites. Quant aux gouvernements et aux

countries without permission and to behave in them as they please. These uninvited visitors from the United States are not received even by some of the countries to which they go in the firm belief that they may enter without permission. Judging by the Press, this happened recently to a United States military mission which had intended to visit Burma, without permission, in order to study the state of that country's armed forces. It was explained politely to these uninvited visitors that they were unwanted, and the door was slammed in their faces.

The United States representative is suggesting to the Security Council that it adopt this cynical United States method by sending a commission to China, without first discussing the matter with a representative of the People's Republic of China or asking for the consent and permission of the legal Government of that Republic. The United States representative not only urges the adoption of this method, but is trying to force it upon the Security Council in a hasty and irregular manner.

If the Security Council is to avoid finding itself in a ridiculous position, it must not become involved in this illegal measure towards which it is being so persistently pushed by the United States representative.

The United States representative argues, in favour of his proposal, that neither the Security Council nor the representative of the Soviet Union has any facts about the bombing of Chinese territory by United States aircraft. But who is preventing us from obtaining those facts? The Security Council has received two telegrams from the Government of the People's Republic of China. The facts are clearly stated in those telegrams and we shall refer to this again during the debate. The Security Council has heard an official statement by Mr. Austin himself in which he admitted that a United States aircraft had violated the aerial territory of China. In that connection Mr. Austin made a number of reservations intended to tone down that fact but it still remains a fact. He did not deny that a United States aircraft had crossed the sacred and inviolable frontiers of China. What further data and facts are necessary? We already have the facts.

Who has prevented the Security Council from clarifying these facts and obtaining further data? Again it is the representative of the United States. He has made every effort to ensure that the representative of the People's Republic of China should not be invited to the meeting of the Security Council at which this question is being discussed.

Consequently, Mr. Austin's reference cannot be considered consistent. Indeed, it is absolutely inconsistent. If Mr. Austin had not stood in the way of inviting the representatives of the People's Republic of China, the Security Council would have had the facts and data and would long ago have proceeded to consider the substance of this question.

peuples des pays libres et indépendants, ils ne sauraient permettre aux *gauleiters* et aux agents de reconnaissance des Etats-Unis de venir chez eux sans leur permission et de se comporter sur leur territoire comme bon leur semble. Ces visiteurs indésirables venus des Etats-Unis se voient parfois refuser même l'accès du territoire de certains pays où ils se rendent cependant avec la certitude qu'ils n'ont besoin d'aucune autorisation. D'après des informations de presse, un incident de ce genre s'est produit récemment pour une mission militaire américaine, qui avait l'intention de se rendre *proprio motu* en Birmanie afin de procéder à une enquête sur l'état des forces armées de ce pays. Ces indésirables se sont vus poliment signifier que l'on n'avait pas besoin d'eux, et la porte leur a été fermée au nez.

Et voilà que, au Conseil de sécurité également, le représentant des Etats-Unis propose d'appliquer cette cynique méthode américaine — d'envoyer une commission en Chine sans examiner cette question avec un représentant du Gouvernement de la République populaire de Chine, sans solliciter le consentement ou l'autorisation du gouvernement légitime de la République populaire de Chine. Non content de proposer cette méthode, le représentant des Etats-Unis s'efforce de l'imposer au Conseil de sécurité de façon hâtive et irrégulière.

S'il ne veut point verser dans le ridicule, le Conseil de sécurité ne doit pas s'engager dans la voie illégale où le représentant des Etats-Unis le pousse avec tant d'insistance.

Le représentant des Etats-Unis s'efforce de motiver sa proposition en déclarant que ni le Conseil de sécurité, ni le représentant de l'Union soviétique ne disposent d'aucune donnée de fait sur le bombardement du territoire chinois par l'aviation américaine. Mais qui est-ce qui nous empêche de recueillir ces données? Le Conseil de sécurité a reçu deux télégrammes du Gouvernement de la République populaire de Chine. Ces télégrammes exposent des faits précis, dont nous parlerons au cours de la discussion. Le Conseil de sécurité a entendu la déclaration officielle de M. Austin lui-même, qui a reconnu qu'un appareil des Etats-Unis a violé l'espace aérien de la Chine. M. Austin a accompagné sa déclaration d'une série de réserves pour minimiser l'incident, mais les faits restent les faits. M. Austin n'a pas nié qu'un appareil des Etats-Unis ait violé les frontières sacrées et inviolables de la Chine. De quelles autres données, de quels autres faits, avons-nous besoin? Ils sont en notre possession.

Qui a empêché le Conseil de sécurité de vérifier ces faits et d'obtenir des renseignements complémentaires? C'est toujours le représentant des Etats-Unis, qui a eu recours à tous les moyens pour empêcher que le représentant de la République populaire de Chine ne soit admis aux séances du Conseil de sécurité consacrées à l'examen de cette question.

Ainsi donc, le raisonnement de M. Austin est insoutenable. Il est absolument illogique. Si M. Austin n'avait fait obstacle à l'invitation du représentant de la République populaire de Chine, le Conseil de sécurité aurait eu à sa disposition toutes les données et tous les faits nécessaires, et aurait abordé depuis longtemps l'examen de la question quant au fond.

For all these reasons, the USSR delegation believes that the proposal first to consider the United States draft resolution cannot be defended. The USSR delegation is of the opinion that it would be proper to consider the two draft resolutions at the same time — the USSR draft resolution and the United States draft resolution — and, in accordance with the rules of procedure, to put the draft resolutions to the vote in the order in which they were submitted, that is to say, to vote first on the USSR draft resolution and then on the United States draft resolution, independently of their provisions.

The PRESIDENT: It really is no good for our Soviet Union colleague to assert that what has been suggested by the representative of the United States is a violation of the rules of procedure, and further to make the amiable insinuation that the representative of the United States only has to bang the table and all the members of the Security Council, other than himself, will dance to the United States. All this is really quite gratuitously offensive.

In the first place, if the Security Council decides to vote on any draft resolutions other than in the order of their submission, it is not, in my opinion at any rate, a violation of rule 32, which merely lays down the normal procedure. Incidentally, we have already, at the Soviet Union's instance, decided to vote [497th meeting] on the Soviet Union draft resolution concerning Chinese representation first, in spite of its figuring last in the order of priority.

I note that there appears to be general agreement, as far as I can understand it, that the debate on item 2 of our agenda should proceed on the basis of both draft resolutions before the Council. Therefore, all we have to decide now is which draft should be voted on first. Unless I hear any objection, I propose to put that to the vote at once.

Sir Benegal N. RAU (India): I shall explain very briefly the vote I am about to cast. My delegation will abstain on the question of giving priority in voting to the United States resolution because, as I have already explained more than once, India might be said to have an interest in its subject matter.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I wish, in my turn, to give an explanation of my eventual vote, but before doing so, with the President's permission I should like to express the hope that our Soviet Union colleague will not insist on a mechanical interpretation by the Council of the apparently mandatory terms of rule 32 of our rules of procedure. The Security Council always is master of its own procedure, and it can, in logic, if it so deems fit and proper, take in one order or the other the draft resolutions which are submitted to it. There is nothing whatsoever in the spirit of the rules of procedure, or even in their letter, which can impede

Pour toutes ces raisons, la délégation de l'URSS estime que la proposition tendant à examiner en premier lieu le projet de résolution des Etats-Unis ne se justifie pas. La délégation de l'URSS pense qu'il serait sage d'examiner à la fois les deux projets — le projet de l'URSS et le projet des Etats-Unis — et, conformément au règlement intérieur, de mettre aux voix ces deux projets dans l'ordre où ils sont parvenus au Conseil, c'est-à-dire de voter d'abord sur le projet de résolution de l'URSS puis sur celui des Etats-Unis, indépendamment de leur teneur.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Notre collègue de l'Union soviétique a tort d'affirmer que la proposition du représentant des Etats-Unis constitue une violation du règlement intérieur. Il a tort également d'insinuer de façon bienveillante qu'il suffit au représentant des Etats-Unis de donner un coup de poing sur la table pour que tous les membres du Conseil de sécurité, à l'exception de l'Union soviétique, lui emboîtent le pas. C'est là véritablement une affirmation toute gratuite et déplacée.

Il y a lieu d'observer, tout d'abord, que si le Conseil de sécurité décide de voter sur des projets de résolution dans un ordre autre que celui dans lequel ils ont été présentés, cela ne constitue pas — tout au moins à mon avis — une violation de l'article 32, qui se borne à définir la procédure normale. A ce sujet, il convient de rappeler que, sur la demande du représentant de l'Union soviétique, le Conseil a décidé [497ème séance] de voter par priorité sur le projet de résolution de l'Union soviétique relatif à la représentation de la Chine, bien que ce projet de résolution ait été présenté le dernier.

Il semble, si je comprends bien, qu'il y a accord au sein du Conseil pour examiner le point 2 de notre ordre du jour en discutant les deux projets de résolution dont le Conseil est saisi. Il ne nous reste donc plus qu'à décider quel est le projet de résolution qui devra être mis aux voix le premier. A moins que cette façon de procéder ne soulève une objection, je propose de voter immédiatement sur ce point.

Sir Benegal N. RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*): Je veux expliquer très brièvement mon vote. La délégation de l'Inde s'abstiendra sur la question de la priorité à donner, lors du vote, au projet de résolution des Etats-Unis, car, ainsi que je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, on pourrait penser que l'Inde a un intérêt dans la question dont traite ce projet de résolution.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Je tiens également à expliquer la manière dont ma délégation va voter. Toutefois, si le Président m'y autorise, je tiens à exprimer au préalable l'espoir que le représentant de l'Union soviétique n'insistera pas pour que le Conseil interprète de façon automatique les dispositions de caractère apparemment obligatoire de l'article 32 de son règlement intérieur. Le Conseil de sécurité est toujours libre de décider de la procédure qu'il entend suivre, et il peut examiner les projets de résolution qui lui sont soumis dans l'ordre qu'il juge approprié et opportun. Il n'y a rien, dans l'esprit,

the Security Council from ordering and arranging its work in any way it desires.

The reason, among others, for which I am hoping still that our Soviet Union colleague will accept that we vote first on the draft resolution submitted by the delegation of the United States is the following: the draft resolution submitted by the Soviet Union delegation is, in substance, an accusation and a condemnation. The Security Council cannot really be expected, in reason, peremptorily to put its seal and signature on an accusation and a condemnation levelled against a Member of the United Nations without any investigation, without any real proof having been given to it up to the present time.

If we vote first on the Soviet Union draft resolution, I, for one, on behalf of my delegation, will have no choice but to vote against it for the very reasons I have just explained. I, therefore, am in favour, and shall vote accordingly, of our voting first on the draft resolution submitted by the United States.

As for the discussion, I agree with the sense of the Council that we should discuss the two together, considering they are so related and intertwined that we cannot really separate the one from the other.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): On 27 August the Secretary-General of the United Nations received a cable from Mr. Chou En-lai containing a complaint against bombings which, according to the report of the People's Government of North-East China, are supposed to have been carried out by United States planes against objectives on Chinese territory. This cable was circulated on 28 August as document S/1722.

On 29 August [492nd meeting] the United States representative, referring to this cable, stated that the instructions of the Unified Command in Korea strictly prohibited pilots under its orders from crossing the Korean frontier into adjacent territory. He added, "No evidence has been received to indicate that these instructions have been violated. The United States, for its part, would welcome an investigation on the spot by a commission appointed by the Security Council". The letter of the United States representative was circulated on 29 August as document S/1727.

These two communications were subsequently used as a basis for two draft resolutions.

The first, dated 31 August, was that presented by the USSR delegation, and is set forth in document S/1745/Rev.1. This draft resolution, after referring to the consideration given to the complaint of China, and to the explanations of the representative of the United States, condemns those acts which it calls illegal and places full responsibility for them on the United States Government.

The second draft resolution, dated 1 September, is that presented by the United States representative, and is set forth in document S/1752. It takes up, in the form of a Council resolution, the suggestion for setting

ni même dans la lettre, de son règlement intérieur qui l'empêche d'ordonner et d'organiser ses travaux comme il l'entend.

J'espère donc encore que le représentant de l'Union soviétique acceptera que le projet de résolution des Etats-Unis soit mis aux voix le premier, et notamment pour la raison suivante: le projet de résolution de l'Union soviétique constitue, quant au fond, une accusation et une condamnation. On ne peut raisonnablement pas attendre du Conseil de sécurité qu'il sanctionne d'une manière décisive une accusation et une condamnation concernant un Membre des Nations Unies, sans qu'il y ait eu enquête et sans qu'il dispose de preuves réelles à l'appui de cette accusation.

Si le projet de résolution de l'Union soviétique est mis aux voix le premier, la délégation de l'Egypte, en ce qui la concerne, se verra obligée de voter contre, pour la raison même que je viens d'exposer. Je me prononce donc en faveur de la solution consistant à voter en premier lieu sur le projet de résolution des Etats-Unis.

En ce qui concerne la discussion sur ces deux projets, j'estime, ainsi que l'ensemble des membres du Conseil, qu'il conviendrait de les examiner ensemble car ils sont si étroitement liés qu'il est impossible de les étudier l'un après l'autre.

M. CHAUVEL (France): Monsieur le Président, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a reçu le 27 août un télégramme de M. Chou En-lai portant plainte pour des bombardements signalés par le Gouvernement de la Chine du Nord-Est et qui auraient été effectués par des avions américains sur des objectifs situés en territoire chinois. Ce document a été mis en circulation le 28 août sous la cote S/1722.

Le 29 août [492ème séance], le représentant des Etats-Unis au Conseil de sécurité, se référant au télégramme précité de M. Chou En-lai, a indiqué que les instructions du Commandement unifié interdisaient formellement aux aviateurs placés sous ses ordres de franchir la frontière coréenne et de survoler un territoire adjacent. "Rien ne montre — ajoutait M. Austin — qu'ils aient désobéi à ces instructions. Les Etats-Unis seraient heureux de voir une commission nommée par le Conseil de sécurité enquêter sur les lieux." La lettre du représentant des Etats-Unis a été mise en circulation ce même 29 août, sous la cote S/1727.

Ces deux communications ont, par la suite, fait l'objet de deux projets de résolution.

Le premier, en date du 31 août, a été soumis par le représentant de l'Union soviétique et porte la cote S/1745/Rev.1. Ce projet, après avoir fait état d'un examen de la plainte de la Chine et d'explications données par le représentant des Etats-Unis, condamne les actes, qualifiés d'illégaux, qu'il attribue au Gouvernement des Etats-Unis, et en fait porter toute la responsabilité sur ce gouvernement.

Le second des projets, en date du 1er septembre, a été soumis par le représentant des Etats-Unis [S/1752], et reprend, cette fois dans la forme d'une résolution du Conseil, la suggestion de commis-

up an investigation commission contained in his above-mentioned letter of 29 August.

Such are the elements of our discussion. The representative of the USSR, invoking rule 32 of our provisional rules of procedure, maintains that his draft resolution, dated 31 August, should be discussed and put to the vote in the Security Council before the United States draft dated 1 September.

The United States representative has explained the material reasons why, in his opinion, rule 32 could be waived. Nobody, I believe, is questioning the meaning of rule 32. This rule provides, in perfectly clear terms, that draft resolutions shall have precedence in the order of their submission. Nor would anyone, I am sure, think of questioning the Council's right to waive a rule which it has itself established. A rule must be followed unless the Council decides otherwise. Will the Council decide otherwise today?

The French delegation, for its part, considers that there are excellent reasons for doing so. Its reasons are based on the actual text of the Soviet draft.

The first paragraph of this draft states that the Security Council has considered a certain number of facts. The facts are those which Mr. Chou En-lai alleged in his telegram of 27 August on the basis of the report of the Government of North-East China. The allegations are not supported by any evidence and have not been checked. Neither in public nor in private law can a case be considered or decided on the basis solely of the complaint. Such a case cannot be discussed and the present case has not in fact been discussed. When, therefore, the USSR draft resolution refers to the consideration of certain facts, the least that can be said is that it is begging the question.

In the second paragraph, the draft resolution refers to the explanations of the United States representative. If I am not mistaken, the United States representative has given no explanation of the facts in question. Today, as on the previous occasion, he has merely proposed a method for verifying the facts.

The last two paragraphs condemn the acts attributed to the United States Government and called illegal. How does the USSR representative think that the Council could condemn certain acts without discussing them? And how does he think that the Council could discuss the acts without knowing them? As the case stands, the USSR draft resolution, as the USSR representative well knows, is not receivable.

The Council's first concern must be to assemble the facts and to investigate the complaint which has been brought before it. This is the purpose of the United States draft resolution. This draft resolution, like any other, can of course be discussed or criticized. Its principle, however, which is that the matter must be investigated before judgment is passed, cannot be questioned. It is plain common sense that an investigation must precede any condemnation that may be pro-

sion d'enquête contenue dans sa lettre précitée du 29 août.

Tels sont les éléments de notre débat. Le représentant de l'Union soviétique, invoquant l'article 32 du règlement intérieur provisoire du Conseil, insiste pour que son projet de résolution, en date du 31 août, soit discuté et soumis au vote du Conseil avant le projet des Etats-Unis, en date du 1er septembre.

Le représentant des Etats-Unis a fait valoir les raisons de fait qui lui paraissent justifier une dérogation au principe posé par l'article 32. Nul ne songe, je pense, à discuter du sens de l'article 32. Cet article stipule, en termes parfaitement clairs, que les projets de résolution ont priorité dans l'ordre où ils sont présentés. Nul ne songerait non plus, je l'imagine, à contester le droit du Conseil de décider une dérogation à la règle qu'il a lui-même établie. La règle doit être suivie aussi longtemps qu'il n'en est pas autrement disposé. Le Conseil en disposera-t-il autrement aujourd'hui?

La délégation française estime, pour sa part, qu'il a d'excellentes raisons de le faire. Ces raisons lui sont fournies par le texte même du projet de l'Union soviétique.

Le premier paragraphe de ce projet, en effet, fait état de l'examen par le Conseil d'un certain nombre de faits. Ces faits sont ceux qu'affirme, sur la base du rapport du Gouvernement de la Chine du Nord-Est, le télégramme de M. Chou En-lai du 27 août. Cette affirmation n'est appuyée d'aucune preuve; elle n'a fait l'objet d'aucune vérification. Ni en droit public, ni en droit privé, un dossier qui ne se compose que d'une plainte toute seule ne peut faire l'objet de jugements ou d'appréciations quelconques. Un tel dossier ne peut même faire l'objet d'une discussion; en fait, celui-ci n'a pas été discuté. Donc quand le projet de l'URSS fait état d'un examen de certains faits, le moins qu'on en puisse dire est qu'il anticipe sur l'avenir.

Au deuxième paragraphe, le projet se réfère à des explications données par le représentant des Etats-Unis. Si je ne me trompe, le représentant des Etats-Unis n'a donné aucune explication sur les faits de la cause. Il s'est borné aujourd'hui, comme précédemment, à proposer une méthode qui permettrait la vérification de ces faits.

Les deux derniers paragraphes portent condamnation d'actes attribués au Gouvernement des Etats-Unis et qualifiés d'illégaux. Comment le représentant de l'Union soviétique pense-t-il que le Conseil puisse condamner sans discuter? Et comment pense-t-il que le Conseil puisse discuter sans connaître? En l'état du dossier, le représentant de l'Union soviétique le sait fort bien, le projet de l'URSS n'est pas recevable.

La première préoccupation du Conseil doit être de mettre le dossier en état, d'instruire la plainte dont il est saisi. C'est à quoi tend le projet de résolution des Etats-Unis. Ce projet peut sans doute, comme tout projet, prêter à observation ou à critique. Mais son principe, qui est d'instruire l'affaire avant de passer jugement sur elle, est inattaquable. Il est de simple bon sens que l'enquête doit précéder une éventuelle condamnation.

nounced. It is plain common sense that the judgment must be suspended until such an investigation has been carried out. The same applies to the vote on the Soviet Union draft resolution, as well as to its consideration.

For these reasons the French delegation considers that the provisions of rule 32 should be waived and that the United States draft resolution should be given priority. Consequently we shall support the United States draft resolution unless a better method of conducting the investigation is proposed.

Mr. TSIANG (China): In the vote which is about to be taken, my delegation will not participate. I acknowledge the weight of the arguments advanced by the representatives of the United States, Egypt and France. Nevertheless, it appears to me that it does not make any material difference. We should have to vote on the Soviet draft resolution in any case, unless it were withdrawn. I do not see any indication that it will be withdrawn. In that case, whether I should be called upon to vote first on this draft resolution or the other draft resolution, the difference would be only a matter of a few minutes. Therefore, my delegation will not participate in this vote.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Security Council is of course master of its procedure, but it should be a good and wise master and use its rights rationally and not in order to cover up the secret aims of any delegation.

Yet it must be obvious to everyone that yesterday [499th meeting] the United States delegation deliberately ensured the rejection of a decision to the effect that a representative of the People's Republic of China should be invited, in order that that representative should not be admitted to the Security Council; and that it is now trying to rush through its proposal to set up a commission. Does not the use of such a manoeuvre arouse doubts in the mind of any objective person concerning the intentions of the United States delegation? It certainly does; anyone who approaches these questions with true objectivity will be unable to accept the aims and methods of the United States delegation even in this procedural question, let alone in the question of substance.

No one forbids any representative to vote on either draft resolution as he sees fit, or in accordance with his Government's instructions. That is the right of every representative. But that gives no one the least ground for altering the order of consideration of the draft resolutions before us.

The USSR delegation's proposal is more reasonable: let us vote on the USSR draft resolution first, and the delegations which do not agree with it can either cast no vote, or abstain, or vote against it. If the USSR draft resolution is not adopted, we shall

Il est de simple bon sens qu'aussi longtemps que cette enquête n'est pas faite, le jugement doit être suspendu, comme devrait l'être non seulement le vote sur le projet de l'Union soviétique, mais la discussion même de ce projet.

Telles sont les raisons qui amènent la délégation française à penser que, par dérogation aux stipulations de l'article 32, la priorité doit être donnée au projet des Etats-Unis. Telles sont les raisons qui l'amèneront, à moins qu'une meilleure méthode d'enquête ne soit proposée, à soutenir de son vote ce projet de résolution.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): La délégation de la Chine ne prendra pas part au vote qui va avoir lieu. Je reconnais la valeur des arguments avancés par les représentants des Etats-Unis, de l'Egypte et de la France. Toutefois, il ne me semble pas que le problème en soit pour autant changé d'une manière appréciable. De toutes façons, le Conseil devra mettre aux voix le projet de résolution de l'Union soviétique, à moins qu'il ne soit retiré. Or il ne semble pas qu'il doive être retiré. Par conséquent, que l'on me demande de voter d'abord sur ce projet de résolution, ou sur l'autre, la différence ne sera que de quelques minutes. C'est pourquoi ma délégation ne prendra pas part au vote qui va avoir lieu.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Monsieur le Président, il est évident que le Conseil de sécurité est libre de choisir sa procédure, mais il doit le faire judicieusement et utiliser son droit d'une façon raisonnable et non pas pour masquer les intentions secrètes de l'une ou de l'autre délégation.

Cependant, qui donc ne se rend pas clairement compte que la délégation des Etats-Unis a délibérément torpillé hier [499ème séance] l'adoption de la décision tendant à inviter un représentant de la République populaire de Chine, afin d'empêcher ce représentant d'assister aux séances du Conseil de sécurité, et s'efforce à présent de brusquer la décision sur sa proposition relative à la création d'une commission? Est-ce que les intentions de la délégation des Etats-Unis, qui recourt à ce genre de manœuvres, ne sont pas de nature à éveiller les soupçons de toute personne objective? Il est évident qu'elles éveillent de tels soupçons; toute personne qui aborde l'examen de ces questions avec un esprit vraiment objectif ne peut approuver les intentions de la délégation des Etats-Unis ni les méthodes qu'elle emploie même en matière de simple procédure, sans parler du fond de la question.

Personne n'empêche un représentant, quel qu'il soit, de voter sur l'un ou l'autre de ces projets de résolution de la façon qu'il jugera nécessaire ou conformément aux instructions qu'il aura reçues de son gouvernement. C'est là le droit de chaque représentant. Mais cela ne permet en aucune façon, à qui que ce soit, d'apporter des modifications à l'ordre dans lequel les projets de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi doivent être examinés.

La proposition que fait la délégation de l'URSS est plus raisonnable: elle consiste à voter en premier lieu sur le projet de résolution de l'Union soviétique; les délégations qui n'approuvent pas ce projet peuvent ne pas prendre part au vote, ou s'abstenir, ou bien encore

be able to take a decision on the next draft resolution, namely that of the United States.

Such a course would be wiser and would be in keeping with the rules of procedure. Why should it be necessary, for purposes of voting, to have this inversion of the order of the draft resolutions submitted? There are no grounds for such a manoeuvre, and all the arguments put forward on the matter fail to justify such a proposal.

Accordingly, the USSR delegation insists that the Security Council not violate the rules of procedure, not seek to hide the secret and tendentious intentions of the United States delegation, but that it abide by rule 32 of the rules of procedure, consider the two draft resolutions at the same time, and then put them to the vote in the order in which they were submitted.

The PRESIDENT: I think that all arguments for and against adopting this procedural proposal have been fully deployed. Accordingly, we shall now vote on the proposal that we should vote first on document S/1752, the draft resolution submitted by the United States, and then on document S/1745/Rev.1, the draft resolution submitted by the Soviet Union.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Cuba, Ecuador, Egypt, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: India, Yugoslavia.

Not participating in the vote: China.

The proposal was adopted by 7 votes to one, with 2 abstentions and one member not participating in the vote.

The PRESIDENT: In the circumstances, we shall proceed to discuss item 2 on our agenda, and in the course of the debate we shall discuss both draft resolutions that are before us. When we come to the vote, however, we shall vote first on the United States draft resolution and then on the USSR draft resolution.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Security Council has received two telegrams from the Minister of Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China dated 27 August and 30 August 1950. These telegrams, which are set forth in documents S/1722 and S/1743, state that aircraft of the United States Air Force violated the integrity of the Chinese frontiers and invaded the aerial territory of China in the region of the Korean-Manchurian frontier, bombing and strafing buildings, railway stations and an aerodrome in Chinese territory, with consequent loss of human life and damage to railway

voter contre. Si le projet de résolution de l'URSS n'est pas adopté, nous pourrions prendre une décision à propos du projet de résolution suivant, c'est-à-dire de celui des Etats-Unis.

Cette méthode est la plus juste. Elle est conforme aux dispositions du règlement intérieur. Pourquoi devrait-on pour le vote modifier l'ordre dans lequel les projets de résolution ont été soumis? Rien ne saurait justifier cette manoeuvre; aucun des arguments présentés en sa faveur ne saurait du reste motiver la proposition des Etats-Unis.

En conséquence, la délégation de l'URSS insiste pour que le Conseil de sécurité ne viole pas le règlement intérieur, ne cherche pas à dissimuler les intentions secrètes et tendancieuses de la délégation des Etats-Unis mais s'en tienne à l'article 32 du règlement intérieur, examine en même temps les deux projets de résolution, et les mette ensuite aux voix dans l'ordre où ils lui sont parvenus.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je pense que tous les arguments pour et contre l'adoption de cette proposition visant la procédure ont été exposés. Nous allons donc voter sur la proposition tendant à mettre aux voix en premier lieu le document S/1752, c'est-à-dire le projet de résolution présenté par les Etats-Unis, puis le document S/1745/Rev.1, c'est-à-dire le projet de résolution présenté par l'Union soviétique.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Cuba, Equateur, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent: Inde, Yougoslavie.

Ne prend pas part au vote: la Chine.

Par 7 voix contre une, avec 2 abstentions et un membre ne prenant pas part au vote, la proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dans ces conditions, nous allons passer à l'examen proprement dit du point 2 de notre ordre du jour; au cours du débat, nous examinerons les deux projets de résolution dont nous sommes saisis, mais lorsque nous passerons au vote, nous nous prononcerons d'abord sur le projet de résolution des Etats-Unis, puis sur le projet de résolution de l'Union soviétique.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le Conseil de sécurité a reçu deux télégrammes du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, en date du 27 et du 30 août 1950. Ces télégrammes, dont le texte figure dans les documents S/1722 et S/1743, annoncent que les forces aériennes des Etats-Unis ont violé la frontière chinoise, ont envahi l'espace aérien de la Chine dans la région de la frontière coréo-mandchoue et ont effectué des attaques à la bombe et à la mitrailleuse, en territoire chinois, contre des bâtiments, des gares de chemin de fer et un aérodrome, attaques qui

and aerodrome installations, railway rolling stock and motor vehicles.

The telegram of 27 August states:

"... On 27 August military aeroplanes of the forces of United States aggression in Korea invaded the air of the People's Republic of China, flying along the right bank of the Yalu River and strafed our buildings, railway stations, railway carriages and people, killing and wounding a number of them; the situation is extremely serious. The details of the fact are as follows. At 10.04 on 27 August two United States B-29 bombers flew to the sky above the city of Chi-an and its vicinity to the right of the middle stretch of the Yalu River, circling and reconnoitring for more than ten minutes.

"At 10.05 the same day, four United States aeroplanes consisting of three P-51s and one Mosquito flew to the sky above the area of Lin-chiang city and the nearby railway station of Tali-tzu to the right of the upper stretch of the Yalu River, strafing the station building at Tali-tzu for two minutes and along the railway lines for another two minutes, damaging one locomotive. At 11.04 another four United States aeroplanes came to the same area and machine-gunned the district around the bridge on the river for eleven minutes, damaging two locomotives, one passenger carriage and one guard carriage, and wounding one locomotive engineer and one inhabitant. At 14.30 the same day, a United States B-29 bomber circled and reconnoitred over the city of Antung to the right of the lower stretch of the Yalu River. At 16.40, two United States P-51 planes came over the Antung airfield and strafed for two minutes, wounding nineteen and killing three workers, and damaging two trucks."

In the cablegram of 30 August it is stated that at 5.45 p.m. on 29 August military aeroplanes of the United States again invaded the air of the People's Republic of China and strafed the territory of China, killing and wounding several persons. The telegram further states that four United States fighters invaded the territory of China above La-Koo-Shao of the K'uan-tien district of China on the right bank of the Yalu River. Afterwards they flew along the right bank of this river to Chang-tien-ho-K'ou, which is about one kilometre from La-Koo-Shao, and fired several shots at fishing boats, killing one Chinese fisherman and wounding two others. At 17.50 the same fighters appeared above Ku-lou-tzu to the north-east of Antung, where they again fired shots at fishing boats, killing three fishermen, severely wounding two, and slightly injuring three others.

With reference to these unprovoked attacks of the United States Air Force on the territory of China, the Government of the People's Republic of China, in the above-mentioned cablegrams from the Minister for Foreign Affairs, Mr. Chou En-lai, describes these acts as provocative and atrocious acts of invasion of the air of China by the forces of United States aggression in Korea, as a heinous crime, resulting in the violation

ont fait des victimes et causé des dégâts aux installations du chemin de fer et de l'aérodrome, ainsi qu'au matériel roulant et aux transports automobiles.

Le télégramme en date du 27 août dit ce qui suit:

"...des avions militaires faisant partie des troupes d'agression des Etats-Unis qui opèrent en Corée ont, le 27 août, pénétré dans l'espace aérien de la République populaire de Chine, en survolant la rive droite de la rivière Yalu, et ont bombardé nos immeubles, nos gares, nos trains et notre population, tuant et blessant un certain nombre d'habitants. La situation est extrêmement grave. Voici le détail des événements. Le 27 août, à 10 h. 4, deux bombardiers des Etats-Unis du type B-29 ont survolé la ville de Chi-an et ses environs, sur la rive droite du cours moyen de la rivière Yalu, en décrivant des cercles et en se livrant à des opérations de reconnaissance pendant plus de dix minutes.

"Le même jour, à 10 h. 5, quatre avions des Etats-Unis, soit trois P-51 et un Mosquito, ont survolé la région de Lin-chiang et la gare voisine de Tali-tzu, sur la rive droite du cours supérieur de la rivière Yalu et mitraillé les bâtiments de la gare de Tali-tzu pendant deux minutes et les voies ferrées pendant deux minutes encore, endommageant une locomotive. A 11 h. 4, quatre autres avions des Etats-Unis ont survolé la même région et mitraillé pendant 11 minutes les alentours du pont sur la rivière Yalu, endommageant deux locomotives, un wagon de voyageurs et un fourgon, blessant un mécanicien de locomotive et un habitant. Le même jour, à 14 h. 30, un bombardier des Etats-Unis du type B-29 a décrit des cercles et procédé à une reconnaissance au-dessus de la ville d'Antung sur la rive droite du cours inférieur de la rivière Yalu. A 16 h. 40, deux avions des Etats-Unis du type P-51 ont survolé l'aérodrome d'Antung et l'ont bombardé pendant deux minutes, blessant dix-neuf ouvriers et en tuant trois, et endommageant deux camions."

Dans le télégramme du 30 août, il est dit que des avions militaires des Etats-Unis ont de nouveau violé la frontière de la République populaire de Chine le 29 août à 17 h. 45, attaquant à la mitrailleuse le territoire de la Chine, tuant ou blessant ainsi un certain nombre de personnes. Il est précisé dans le télégramme que quatre chasseurs américains ont pénétré sur le territoire de la Chine, au-dessus de La-Kou-Chao dans le district de Kuan-tien, sur la rive droite de la rivière Yalu. Ces chasseurs ont ensuite survolé la rive droite de cette rivière jusqu'à Chang-tien-ho-kou, à un kilomètre de La-Kou-Chao, et ils ont tiré quelques coups de feu sur des barques de pêche. Ce tir a causé la mort d'un pêcheur chinois et en a blessé deux autres. A 17 h. 50, ces mêmes chasseurs ont survolé Ku-lou-tzu, au nord-est d'Antung, où ils ont de nouveau tiré sur des barques de pêche, tuant trois pêcheurs chinois, en blessant deux grièvement et trois autres légèrement.

A propos de ces attaques non provoquées de l'aviation des Etats-Unis contre le territoire de la Chine, le Gouvernement de la République populaire de Chine, dans les télégrammes susmentionnés du Ministre des affaires étrangères, Chou En-lai, qualifie les faits en question de violations non provoquées et atroces de l'espace aérien de la Chine par les troupes d'agression des Etats-Unis qui opèrent en Corée; il les dénonce

of the sovereignty of China and the killing of Chinese citizens, and as an attempt to extend the conflict and threaten world peace.

Mr. Austin, the representative of the United States on the Security Council, did not deny in the Security Council on 31 August 1950 [493rd meeting] the fact that the frontier of China had been violated by United States military aircraft. He stated:

"Reports have now been received which indicate that one F-51 aircraft of the 67th Fighter-Bomber Squadron may have, by mistake, violated Chinese territory in Manchuria and strafed an airstrip in the late afternoon of 27 August 1950."

Mr. Austin made this statement with the reservation that the report had not been fully confirmed, but admitted that it indicated a possibility that one F-51 aircraft might have attacked an airstrip at Antung in Manchuria, which is approximately five miles from the Korean border.

Thus there is no denial of the fact that the integrity of the frontiers of China was violated by the United States Air Force in the area of the Korean-Manchurian border, and that machine-gun attacks were made on Chinese territory, attacks which, as stated in the Chinese Government's *communiqué*, caused loss of human life and damage to railway installations and an aerodrome, as well as to rolling stock and motor transport. That fact may therefore be regarded as firmly established.

The very fact of military aircraft of the United States appearing over the territory of the People's Republic of China is not only a gross violation of the frontiers of China, but is also a flagrant violation of the elementary standards of international law.

The rule that the frontiers of a State are inviolable and, that no one may cross them without the permission of the Government concerned, is an indisputable rule of international law, hallowed for centuries in international agreements and by custom. The violation of this rule is nothing but a malicious breach of State sovereignty and international law.

In the present case, however, the position is aggravated by the fact that United States military aircraft have not only violated the frontier of the People's Republic of China but have also bombed and strafed buildings, railway stations and an aerodrome on Chinese territory, with the resultant loss of human life and material damage to the People's Republic of China. The Security Council must unquestionably condemn these illegal actions of the United States Government, and must place on the United States Government the entire responsibility for them and for all the damage sustained by the People's Republic of China, and also for any consequences which may result from these actions.

The Security Council must call upon the United States Government not to tolerate these illegal actions,

comme des crimes graves, qui se sont traduits par une atteinte portée à la souveraineté de la Chine et par le meurtre de citoyens chinois, ainsi que comme des tentatives en vue d'étendre le conflit et de troubler la paix mondiale.

Dans la déclaration qu'il a faite au Conseil de sécurité le 31 août 1950 [493^{ème} séance], le représentant des Etats-Unis n'a pas nié qu'il y ait eu violation de la frontière par des appareils militaires des Etats-Unis. Il a déclaré en effet:

"Nous venons de recevoir des rapports d'où il ressort qu'un appareil F-51 de la 67^{ème} escadrille de bombardiers-chasseurs peut avoir violé par erreur le territoire chinois en pénétrant en Mandchourie et en attaquant une piste d'atterrissage à la fin de l'après-midi du 27 août 1950."

M. Austin a formulé une réserve, à savoir que les faits n'avaient pas été pleinement confirmés, mais il a admis que, selon les rapports reçus, il semblerait qu'un appareil F-51 ait attaqué une piste d'atterrissage à Antung, en Mandchourie, localité située approximativement à 8 kilomètres de la frontière coréenne.

Ainsi donc, on ne nie pas qu'il y ait eu violation du territoire chinois par les forces aériennes des Etats-Unis, dans la région frontière entre la Corée et la Mandchourie, ni que des attaques à la mitrailleuse aient été effectuées en territoire chinois, attaques qui, comme le communique le Gouvernement chinois, ont fait des victimes et causé des dégâts aux installations du chemin de fer et d'un aérodrome, ainsi qu'au matériel roulant et aux transports automobiles. On peut donc considérer ces faits comme étant établis.

La seule apparition d'appareils militaires des Etats-Unis au-dessus du territoire de la République populaire de Chine constitue non seulement une violation grossière des frontières de la Chine, mais aussi une violation flagrante des principes élémentaires du droit international.

Le principe selon lequel la frontière d'un Etat est inviolable et personne ne doit la franchir sans l'autorisation du gouvernement intéressé est généralement admis en droit international; il est consacré par plusieurs siècles d'application, par les accords et les usages internationaux. Violer ce principe équivaut à violer d'une manière préméditée et la souveraineté d'un Etat et le droit international.

Dans le cas qui nous occupe, la situation se complique du fait que les avions militaires américains ont non seulement violé la frontière de la République populaire de Chine, mais effectué des attaques à la bombe et à la mitrailleuse, en territoire chinois, contre des bâtiments, des gares de chemin de fer et un aérodrome, attaques qui ont fait des victimes et causé des dégâts matériels à la République populaire de Chine. Il ne fait aucun doute que le Conseil de sécurité doit condamner ces actes illégaux du Gouvernement des Etats-Unis et tenir ce gouvernement pour entièrement responsable de ces actes, de tous les dommages qu'ils ont causés à la République populaire de Chine et de toutes les conséquences qu'ils pourraient avoir.

Le Conseil de sécurité doit inviter le Gouvernement des Etats-Unis à ne pas tolérer l'accomplissement de

which violate China's sovereignty and which cause damage to the People's Republic of China and the peaceful Chinese population.

In connexion with the foregoing, on 31 August the USSR delegation introduced a draft resolution in the Security Council (S/1745/Rev.1) I will not read the text of that draft resolution, since it has already been read to the Council. The delegation of the Soviet Union considers that by adopting that draft resolution the Council would promote the maintenance of international peace and security.

With regard to the United States draft resolution I wish to state the following:

In his statement to the Council on 31 August, the United States representative admitted that the United States Air Force had violated the frontiers of the People's Republic of China, although he said that only one American aeroplane had been involved. The United States representative therefore admitted that an American aeroplane shelled the territory of China. At the United States representative's request, the Secretary-General of the United Nations, Mr. Trygve Lie, communicated this official statement to the Government of the People's Republic of China. Consequently, the fact that the frontiers were violated and that the air space of China was invaded has been recognized by the United States Government itself.

That being so, there is no need to set up any special commission of investigation,

Inasmuch as the United States Government has recognized that it committed a lawless act of aggression when a United States military aeroplane violated the frontiers of China, and as this fact should be held to be established, there is no need whatsoever for a special investigation of this fact in the manner suggested by the United States.

The stubborn opposition of the United States representative to the adoption by the Security Council of the USSR proposal to invite a representative of the People's Republic of China to attend the meetings at which this question is considered, proves that the United States Government is afraid of a thorough and objective consideration of this question by the Council, and is trying to keep it from doing so by setting up some sort of commission of inquiry.

What are the United States Government's objectives in this connexion?

First, as I have already stated, it is trying to sidetrack the Security Council from the detailed consideration of this question and to prevent its being discussed in the Security Council with the participation of the representative of the Government of the People's Republic of China.

Secondly, it is trying, contrary to the Charter, logic and common sense, not to admit the representative of the People's Republic of China to the meetings of the Security Council to take part in the discussion of this question.

tels actes illégaux, qui portent atteinte à la souveraineté de la Chine et causent des dommages à la République populaire de Chine et à la pacifique population chinoise.

En raison de ce qui précède, la délégation de l'URSS a présenté le 31 août au Conseil de sécurité le projet de résolution qui figure dans le document S/1745/Rev.1. Je ne vais pas donner lecture du texte de ce projet, dont tous les membres du Conseil ont déjà pris connaissance. La délégation de l'Union soviétique estime qu'en adoptant le projet de résolution qu'elle a présenté, le Conseil de sécurité contribuera au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour ce qui est du projet de résolution des Etats-Unis, j'estime indispensable de déclarer ce qui suit.

Le représentant des Etats-Unis a admis dans son intervention au Conseil de sécurité, le 31 août, que les forces aériennes américaines avaient effectivement violé la frontière de la République populaire de Chine, bien que, selon lui, cette frontière n'ait été violée que par un seul avion. Le représentant des Etats-Unis a ainsi avoué qu'un avion américain a mitraillé le territoire de la Chine. Sur la demande du représentant des Etats-Unis, cette déclaration officielle a été communiquée au Gouvernement de la République populaire de Chine par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Trygve Lie. En d'autres termes, le Gouvernement des Etats-Unis a lui-même reconnu qu'il y a eu violation de la frontière et de l'espace aérien chinois.

Dans ces conditions, il n'est nullement nécessaire de créer la commission spéciale d'enquête dont il est question.

Puisque le Gouvernement des Etats-Unis a avoué lui-même avoir commis un acte illégal et un acte d'agression en permettant à un de ses avions militaires de violer la frontière de la Chine et puisqu'il faut considérer ce fait comme établi, il n'est nullement nécessaire de procéder à une enquête spéciale, selon la procédure que préconisent les Etats-Unis.

Les objections que le représentant des Etats-Unis élève obstinément contre l'adoption du projet de résolution de l'URSS tendant à inviter un représentant de la République populaire de Chine aux séances où cette question sera examinée, démontrent que le Gouvernement des Etats-Unis a peur de voir le Conseil de sécurité entreprendre un examen approfondi et objectif de cette question et qu'il essaie de détourner l'attention du Conseil en proposant de créer une commission d'enquête quelconque.

Quels sont les objectifs que poursuit en l'occurrence le Gouvernement des Etats-Unis?

Tout d'abord, comme je l'ai déjà indiqué, il cherche à empêcher le Conseil de sécurité d'examiner la question en détail et avec le concours du représentant du Gouvernement populaire de la Chine.

Ensuite, contrairement à la Charte, à la logique et au bon sens, il désire empêcher le représentant de la République populaire de Chine de participer aux séances du Conseil de sécurité consacrées à l'examen de cette question.

Thirdly, it is trying to drag this question out as much as possible and in reality to bury it by referring it to some sort of commission of inquiry. A long time will be required for such a commission's work and the United States Government is counting on the fact that by then the question will have become less acute and that less attention will be paid to this United States act of aggression against China.

Fourthly, under cover of the commission — on its staff if not as members of it — it is trying to send its own trusted representatives to make a spying reconnaissance of the situation in China.

These facts — and particularly the persistent attempts of the United States Government to substitute the proposal that a commission of inquiry be formed for the question of inviting a representative of the People's Republic of China to attend the Security Council and participate in the discussion of this question, as well as the hasty way in which the United States representative is trying to force this proposal on the Council — inevitably give the impression of premeditated provocation. Furthermore, the main figure in this provocation, as in a number of other provocative actions by the United States in the Far East, is the notorious United States "proconsul" in the Far East, General MacArthur.

As for the State Department and the delegation of the United States in the Security Council, they fully support MacArthur's provocative intentions and acts, and merely endeavour to provide some kind of diplomatic cover for those provocations.

The members of the Security Council are well aware of Mr. Austin's propensity to allegory. Mr. Austin's attention may therefore be drawn to the following allegory:

A gangster decides to force his way, with hostile intentions, into a peaceful citizen's house. So as to make it easier for himself to gain entry to the house, he resorts to provocation, throws a bomb through the window of the peaceful citizen's house, kills a few members of the family who are in the house, and causes the house-owner material damage. Then, when the indignant house-owner asks the police to protect him from the gangster's unprovoked attack, the gangster reports to the police, cynically admits that it was he who threw the bomb through the window, and adds, even more cynically: "I will pay the damages, provided the injured house-owner first lets anyone I choose into the house." Then, when the house-owner asks to be invited and heard by the police, the gangster, counting on the support of the police, categorically objects to the injured man's being admitted and heard. The gangster insists on his point that investigators should be sent to the house of the man he attacked regardless of his wishes, and without asking for either his consent or permission or even discussing the question with him.

This is an accurate description, both in allegory and in fact, of the flagrant aggression of the United States against China and the no less flagrant attempt on the

Egalement, il essaie de faire traîner l'affaire le plus possible, et, en fait, de l'étouffer, en la transmettant à une commission d'enquête quelconque. Les travaux d'une telle commission s'étendraient sur un laps de temps considérable: or le Gouvernement des Etats-Unis espère que, avec le temps, la question perdra de son acuité et que l'attention faiblira à l'égard de l'acte d'agression commis par les Etats-Unis à l'encontre de la Chine.

Enfin, sous le couvert d'une commission, il cherche à envoyer ses gens de confiance — sinon en qualité de membres de la commission, du moins dans son personnel — pour espionner la situation en Chine.

Il est impossible, à la lumière de ce qui vient d'être exposé, de ne pas avoir l'impression d'une provocation préméditée, étant donné, surtout, les efforts tenaces tentés par le Gouvernement des Etats-Unis en vue de remplacer la question de l'invitation d'un représentant de la République populaire de Chine aux séances du Conseil de sécurité consacrées à l'examen de cette affaire par la proposition tendant à créer une commission d'enquête et la précipitation avec laquelle le représentant des Etats-Unis essaie de forcer la décision du Conseil sur cette proposition. L'agent principal de cette provocation, comme de toute une série d'autres provocations des Etats-Unis en Extrême-Orient, n'est autre que MacArthur, le fameux proconsul américain dans cette partie du monde.

Le Département d'Etat et la délégation des Etats-Unis au Conseil de sécurité, entièrement solidaires de l'attitude provocatrice de MacArthur, s'efforcent seulement de dissimuler ces provocations sous le manteau de la diplomatie.

Les membres du Conseil de sécurité n'ignorent pas le goût de M. Austin pour les paraboles. Dans ces conditions, on pourrait attirer l'attention de M. Austin sur la parabole suivante:

Un gangster, mû par des intentions hostiles, décide de s'introduire dans la demeure d'un citoyen paisible. Afin de se faciliter l'accès de cette demeure, le gangster a recours à une provocation: il jette une bombe par une fenêtre de la maison du paisible citoyen, tuant plusieurs membres de la famille qui s'y trouvaient et occasionnant au propriétaire un préjudice d'ordre matériel. Lorsque le propriétaire indigné s'adresse à la police en la priant de le protéger contre l'attaque non provoquée du gangster, ce dernier se présente au commissariat de police, avoue cyniquement qu'en effet il a jeté une bombe par la fenêtre de la maison, et ajoute, encore plus cyniquement: "Je rembourserai les dégâts, mais il faut auparavant que le propriétaire de la maison endommagée admette chez lui qui je voudrai." Lorsque le propriétaire de la maison demande à être entendu au commissariat, le gangster, fort de l'appui de la police, s'oppose avec vigueur à ce qu'on écoute la victime. Le gangster insiste et demande que l'on procède à une enquête dans la maison de sa victime, sans tenir compte de la volonté du propriétaire de la maison, sans lui demander ni son accord, ni son autorisation, sans même discuter la question avec lui.

Mon exemple est conforme à la réalité; il illustre l'agression grossière perpétrée par les Etats-Unis contre la Chine et la tentative non moins grossière du

part of the United States Government to force upon the Council its decision that there should be some sort of commission of inquiry.

The United States Government has stated more than once that it is ready to pay for the damages. That statement was made both when the Security Council discussed the brutal bombings by the United States Air Force of the peaceful towns and populated centres of North Korea and when it considered the deliberate slaughter of the peaceful Korean population. Moreover, these reparations proposals are vaunted by the Government of the United States as if they were an act of benevolence.

It is time to expose this vile and inadmissible method of concealing misdeeds behind a mask of benevolence.

First, by subjecting the territory of both Korea and China to barbarous bombing attacks, the United States is committing lawless acts and violating the elementary, generally recognized principles of international law.

Secondly, it is committing an act of aggression, causing material damage, and deliberately murdering the peaceful population.

No amount of dollars, Mr. Austin, can possibly compensate for the lives of the people killed as a result of the barbarous attacks and bombings carried out by the United States Air Force over the territory of other States. The people killed as a result of the barbarous bombings cannot be brought back to life for any number of billions of dollars. Mr. Austin evidently fails to understand this elementary truth, but if he does understand it, and is making his statements deliberately, then his statements are a cynical insult not only to the relatives of those who perished as a result of the barbarous United States bombing attacks, but to the whole population of those countries.

Is it not obvious that the cynicism of a murderer who offers to pay in dollars for the crimes he has committed can evoke only indignation, revulsion and contempt?

Cables received by the Security Council from various workers', students' and public organizations, as well as from Chinese intellectual societies, speak of the profound indignation aroused in the Chinese people by the evil deeds of the United States murderers of the peaceful Chinese population.

I draw the attention of members of the Security Council to document S/1761. This document sets forth the texts of two telegrams, addressed to me by various organizations of North China, to protest the barbarous bombing of Chinese territory by American planes.

The first telegram states:

"The United States imperialists have, in total disregard of the wishes of the people of the whole world, violated world peace and ruthlessly bombed the people

Gouvernement des Etats-Unis d'imposer au Conseil de sécurité sa proposition portant création d'une quelconque commission d'enquête.

Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement des Etats-Unis déclare qu'il est tout disposé à rembourser les dégâts qu'il a causés. Il a fait des déclarations du même genre lorsque le Conseil de sécurité a examiné la question du bombardement barbare des villes et des villages pacifiques de la Corée du Nord, par l'Armée de l'air des Etats-Unis et la question du massacre prémédité de la population civile de Corée. Qui plus est, le Gouvernement des Etats-Unis présente ces propositions tendant à rembourser les dégâts qu'il a causés, comme un véritable bienfait.

Il est temps de dénoncer ce procédé odieux et inadmissible qui consiste à dissimuler les méfaits sous le masque du bienfaiteur.

En premier lieu, en soumettant à des bombardements barbares tant le territoire de la Corée que le territoire de la Chine, le Gouvernement des Etats-Unis foule aux pieds et viole les principes élémentaires et généralement admis du droit international.

En deuxième lieu, il commet un acte d'agression, cause des dommages matériels et assassine délibérément la population civile.

Aucune somme en dollars, Monsieur Austin, ne suffira à rembourser la vie des personnes tuées à la suite des attaques et des bombardements barbares que l'Armée de l'air des Etats-Unis a effectués sur le territoire d'autres Etats. Il est impossible de faire ressusciter les personnes qui ont perdu la vie à la suite de ces bombardements barbares, même au prix de milliards de dollars. Il faut croire que M. Austin ne comprend pas cette vérité élémentaire, mais s'il la comprend, si ses déclarations sont faites en pleine connaissance de cause, alors il insulte avec cynisme non seulement les parents des victimes des barbares bombardements américains, mais la population tout entière de ces pays.

N'est-il pas clair que le cynisme de l'assassin qui propose de racheter ses crimes au moyen de dollars ne peut que provoquer l'indignation, la révolte et le mépris?

On peut juger de l'indignation profonde causée au sein du peuple chinois par les forfaits des assassins américains de la population pacifique de la Chine, à la lecture des télégrammes qui ont été adressés au Conseil de sécurité par diverses organisations ouvrières, étudiantes et sociales, ainsi que par les associations d'intellectuels chinois.

J'attire l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le document S/1761. Ce document reproduit le texte de deux télégrammes que diverses organisations de la Chine du Nord m'ont adressés pour protester contre le bombardement barbare du territoire chinois par des appareils américains.

Le premier télégramme est ainsi conçu:

"Les impérialistes américains, agissant au mépris absolu des vœux de la population du monde entier, ont porté atteinte à la paix du monde et impitoyable-

of Korea. On 27 August, they even ventured repeatedly to invade the inviolable territorial air of the Republic of China, with the result that three of our fellow citizens were killed and twenty-one wounded. Such barbarous action of imperialist aggression is one which we can never tolerate. The demands which Foreign Minister Chou En-lai of the People's Republic of China has raised before the Security Council of the United Nations and the protest which he has lodged with the United States Government are perfectly solemn and just, and we wish to pledge our whole-hearted support to them. The Security Council of the United Nations should immediately take most effective measures to impose severe sanctions on the United States forces of imperialist aggression in Korea, and urge their prompt and complete withdrawal therefrom. It should also ask the United States Government to compensate all the losses sustained by China."

The cable is signed:

"Federation of Labour Unions of Hangshow, Hangchow Democratic Youth Association, Hangchow Democratic Women's Association, Hangchow Students' Association."

The second cable reads:

"With regard to violations of the territorial air of Chinese North-eastern Provinces and killing and injuring of Chinese people by aeroplanes of the United States imperialists, we firmly support the solemn protest of Foreign Minister Chou En-lai and request the Security Council, in the interests of justice, to impose sanctions on the United States imperialists for their atrocities."

It is signed:

"Writers and Artists League of North-eastern China, Sian (Shensi)."

The Security Council received thirty-eight other cables from various people's organizations of China, expressing their indignation and protesting against the brutal bombings of Chinese territory by the United States Air Force and against United States aggression in Korea and Taiwan. The Chinese people support the demand of their Government and expect the Security Council to take immediate steps to end aggression and to protect the legitimate interests of China and its people. These cables convey the demands of a number of organizations — such as the Teachers' Association, the Coal Miners' Union, the Women's Democratic Federation, the Students' Union, and many other organizations in the Province of Shansi — that the United Nations should take steps to safeguard peace by curbing the provocative actions of the United States Government against China.

ment bombardé les populations coréennes. Ils ont même été jusqu'à survoler à plusieurs reprises, le 27 août, le territoire inviolable de la République chinoise, tuant trois de nos concitoyens et en blessant vingt et un. C'est là un acte barbare d'agression impérialiste que nous ne pourrions jamais tolérer. Les revendications que M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, a formulées devant le Conseil de sécurité et la protestation solennelle qu'il a adressée au Gouvernement des Etats-Unis sont parfaitement légitimes et nous tenons à nous y associer sans réserve. Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait adopter immédiatement des mesures efficaces pour frapper de sanctions sévères les forces impérialistes d'agression que les Etats-Unis ont en Corée et insister auprès du Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il retire sans délai toutes ces forces du pays. Le Conseil devrait également demander au Gouvernement des Etats-Unis d'indemniser la Chine de toutes les pertes qu'elle a subies."

Le télégramme est signé:

"Fédération des syndicats ouvriers de Hang-Tcheou, Association de la jeunesse démocratique de Hang-Tcheou, Association démocratique féminine de Hang-Tcheou, Association des étudiants de Hang-Tcheou."

Le deuxième télégramme dit ce qui suit:

"Considérant les violations de l'espace aérien des provinces du nord-est de la Chine dont s'est rendue coupable l'aviation des impérialistes américains, qui a tué et blessé des Chinois, nous appuyons sans réserve la protestation solennelle qu'a élevée M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères, et invitons le Conseil de sécurité à frapper de sanctions, dans l'intérêt de la justice, les impérialistes américains responsables de ces atrocités."

Ce télégramme est signé:

"Ligue des écrivains et artistes de la Chine du Nord-Est, Sian (Chensi)."

D'autre part, le Conseil de sécurité a reçu trente-huit nouveaux télégrammes de nombreuses organisations populaires de la Chine, qui expriment leur indignation et protestent contre le bombardement barbare du territoire de la Chine par l'Armée de l'air des Etats-Unis et contre l'agression des Etats-Unis en Corée et dans l'île de Taïwan. Le peuple chinois appuie la demande de son Gouvernement et attend du Conseil de sécurité qu'il prenne immédiatement des mesures pour mettre fin à l'agression et pour protéger les intérêts légitimes de la Chine et de son peuple. Dans ces télégrammes, tout un groupe d'associations telles que l'Association des membres du corps enseignant, l'Association des ouvriers de l'industrie minière du charbon, la Fédération démocratique féminine, l'Association des étudiants et un grand nombre d'autres groupements de la province du Chansi exigent que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures pour maintenir la paix et réprimer la provocation à laquelle se livre, en Chine, le Gouvernement des Etats-Unis.

In a cable dated 4 September, the Committee for Collection of Signatures to the Stockholm Appeal, the Committee for the Campaign against American Aggression on Taiwan and Korea, the Trade Unions Council and a number of other organizations in the province of Chahar write as follows: "Chou En-lai's protest represents the voice of the Chinese people," calling on "the Security Council to put a stop to the barbarous United States bombing of Asian peoples."

In a cable dated 4 September, a number of other organizations in North Szechuan write as follows:

"Victorious Chinese people will not allow United States lawlessness in China and demand immediate United Nations action against United States aggression in China and Korea."

In a cablegram dated 4 September, the trade union organizations and democratic federations of youth and women of the town of Kunming, and the Army and Labour Heroes of Yunnan Province, strongly protest against United States air attacks and the killing and wounding of thirty-five Chinese citizens, and demand immediate action.

In a cable dated 4 September, the Peace Committee, the Trade Union Council, the Peasants' Association and a number of other organizations in the Province of Kwangtung write as follows:

"Three million people in the eastern part of the province of Kwangtung indignant at United States strafing of China. We ask you punish culprits."

A number of organizations in Shanghai write as follows:

"Youth, students, women East China behind Chou En-lai's protest United States bombing China. Demand Security Council stop United States provocation."

In a cable dated 4 September the students and professors of Nanking University state:

"After invading Korea, Taiwan and massacring Korean civilians with bombs, United States imperialism again sends planes raid Chinese territory. Request you stop United States aggression in interest world peace."

The students of Peking University write in their cable of 4 September:

"United States bombing Chinese territory after invading Taiwan is serious act undermining world peace."

Le Comité chargé de recueillir des signatures pour l'Appel de Stockholm, le Comité pour la campagne contre l'agression américaine dans l'île de Taïwan et en Corée, le Conseil des syndicats et plusieurs autres organisations de la province de Chahar ont déclaré, dans un télégramme en date du 4 août: "La protestation de Chou En-lai représente la voix du peuple chinois." Ils exigent en outre que le Conseil de sécurité mette fin au bombardement barbare des peuples de l'Asie par les Etats-Unis.

Un groupe d'organisations du Setchouan septentrional a déclaré ce qui suit dans un télégramme en date du 4 septembre:

"Le peuple chinois victorieux n'admet pas les actes illégaux perpétrés par les Etats-Unis en Chine et exige que l'Organisation des Nations Unies prenne immédiatement des mesures contre l'agression des Etats-Unis en Chine et en Corée."

Les organisations syndicales et les fédérations démocratiques de la jeunesse et des femmes de la ville de Kunming, les héros de la guerre et du travail de la province du Yunnan protestent énergiquement, dans un télégramme en date du 4 septembre, contre les attaques aériennes des Etats-Unis qui ont causé trente-cinq victimes, tués et blessés, parmi la population chinoise et demandent que des mesures immédiates soient prises.

Le Comité pour la paix, le Conseil des syndicats, l'Association des agriculteurs et un certain nombre d'autres organisations de la province du Kouangtung ont déclaré, dans un télégramme en date du 4 septembre:

"Trois millions d'habitants de la partie orientale de la province du Kouangtung expriment leur indignation au sujet des attaques aériennes à la mitrailleuse que les Etats-Unis effectuent en Chine. Nous vous demandons de punir les coupables."

Un groupe d'organisations de Changhaï écrit:

"La jeunesse, les étudiants et les femmes de la Chine orientale appuient la protestation de Chou En-lai contre les bombardements de la Chine par les Etats-Unis. Nous exigeons que le Conseil de sécurité mette fin à la provocation américaine."

L'Université de Nankin, les étudiants et les professeurs de cette université ont déclaré, dans un télégramme en date du 4 septembre:

"Après avoir envahi la Corée et Taïwan et après avoir massacré à la bombe la population civile de Corée, l'impérialisme américain envoie à nouveau ses avions pour attaquer le territoire chinois. Nous vous demandons d'arrêter l'agression des Etats-Unis dans l'intérêt de la paix mondiale."

Les étudiants de l'Université de Pékin ont déclaré dans un télégramme en date du 4 septembre:

"Le bombardement du territoire chinois par les Etats-Unis après l'invasion de l'île de Taïwan constitue un acte grave, qui compromet la paix mondiale."

The Chinghai Province Trade Union Council and a number of other organizations state in their telegram:

"Fully support Chou En-lai's protest and request you halt United States air raids on China and withdraw its armed forces from Taiwan. Warn United States aggressors not play with fire."

The trade union and democratic organizations of the province of Hunan state:

"Thirty million Hunan people demand Security Council order United States withdraw its troops from Korea and its Seventh Fleet from Taiwan."

Many other organizations in various provinces of China express in telegrams their indignation and vehement protest against the United States bombing of Chinese territory and their demand that the Security Council should act swiftly to punish the offenders and halt the United States provocation aimed at spreading aggression.

There you have the voice of the Chinese people.

Perhaps after hearing these cables the United States representative will understand that no amount of dollars can pay for the crimes and the murder of the peaceful Chinese population committed by the United States aggressors. It is time to put an end to the cynical way in which the United States Government mocks the victims of its aggression with its attempts to buy off and cover up its crimes with dollars. It is time that the ruling circles in the United States understood that it may be possible to buy for dollars one or more representatives of the ruling circles in this or that country which is dependent on the United States, but that no amount of dollars can buy the conscience and honour of freedom-loving peoples.

It is the duty of the Security Council to explain to the Government of the United States that the peace-loving peoples of the world need peace and security and that they vehemently protest against United States aggression; that the United States Government has no right to commit acts of aggression, and should refrain from doing so, since no country, or people, can in any circumstances be compensated or paid in dollars for the damage caused by United States aggression.

The United States representative expressed surprise at the announcement of the Minister for Foreign Affairs of the People's Republic of China, Mr. Chou En-lai, contained in his cable of 10 September [S/1776] that:

"Should the Security Council proceed with the above-mentioned item on the agenda without the attendance and participation in discussion of the representative of the People's Republic of China, all its resolutions adopted will be illegal, and therefore null and void."

Le Conseil provincial des syndicats du Chinghai et un certain nombre d'autres organisations déclarent dans leur télégramme:

"Nous appuyons sans réserve la protestation de Chou En-lai et vous prions de mettre fin aux attaques aériennes des Etats-Unis contre la Chine et de retirer les forces armées américaines de l'île de Taïwan. Nous mettons les agresseurs américains en garde contre le danger de jouer avec le feu."

Les organisations syndicales et démocratiques de la province du Honan déclarent:

"Trente millions d'habitants de la province du Honan exigent que le Conseil de sécurité ordonne aux Etats-Unis de retirer leurs troupes de Corée ainsi que sa septième escadre des eaux de l'île de Taïwan."

Nombre d'autres organisations de différentes provinces de la Chine expriment dans des télégrammes leur indignation et élèvent une énergique protestation contre les bombardements par les Etats-Unis du territoire chinois; elles demandent au Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures en vue de punir les coupables et de mettre un frein aux provocations des Etats-Unis, provocations qui ont pour but d'élargir l'agression.

Voilà ce que dit le peuple chinois.

Il est possible qu'après avoir pris connaissance de ces télégrammes, le représentant des Etats-Unis comprenne qu'aucune somme de dollars ne saurait racheter les méfaits des agresseurs américains ni le massacre de la population civile chinoise auxquels se livrent ces agresseurs. Il est temps de mettre fin à la raillerie cynique du Gouvernement des Etats-Unis à l'adresse des victimes de son agression, car n'est-ce pas une raillerie cynique que de vouloir se racheter et dissimuler ses méfaits à coups de dollars? Il est temps que les milieux dirigeants des Etats-Unis comprennent que leurs dollars pourront acheter un ou plusieurs représentants des milieux dirigeants de tel ou tel pays soumis aux Etats-Unis, mais qu'aucune somme en dollars ne saurait acheter les peuples épris de liberté, leur conscience ou leur honneur.

Le Conseil de sécurité a l'obligation d'expliquer au Gouvernement des Etats-Unis que les peuples pacifiques ont besoin de paix et de sécurité, qu'ils protestent énergiquement contre l'agression américaine; que le Gouvernement des Etats-Unis n'a aucun droit de se livrer à des actes d'agression et qu'il doit s'en abstenir, étant donné que le préjudice occasionné par une agression des Etats-Unis contre une nation donnée et contre son peuple ne peut être indemnisé d'aucune façon, ni compensé par des dollars.

Le représentant des Etats-Unis s'est étonné de ce que le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, M. Chou En-lai, ait déclaré dans son télégramme du 10 septembre [S/1776]:

"Si le Conseil de sécurité examine le point précité de son ordre du jour sans la présence et la participation aux débats du représentant de la République populaire de Chine, toutes les résolutions qu'il adopterait seront illégales et en conséquence nulles et non avenues."

This legitimate and fair announcement of the Government of the People's Republic of China angered and irritated the United States representative, who is accustomed to dictating and enforcing his will. However, no self-respecting Government, which has any regard for its country and people, could, in the circumstances, fail to make such an announcement.

It is perhaps timely to ask the United States representative what would be the reaction of his Government if the Security Council were to adopt, for example, a resolution to send a commission of investigation to the territory of the United States without the knowledge or permission of the United States Government, having forbidden the representative of that Government from attending the meetings at which the formation of such a commission was being discussed. I ask the United States representative whether the United States Government would agree to a decision of this nature by the Security Council?

It is impossible not to agree with the statement made by the Government of the People's Republic of China to which reference was made earlier, since that Government is fully and legally entitled to request that its representative should be invited to attend and be heard at those meetings of the Security Council at which the question of United States aggression against China is discussed. It is obvious that if the Security Council refuses the request of the People's Republic of China, the Government of that Republic will be justified in refusing to abide by a Security Council decision reached without the participation of the legal representative of the People's Republic of China.

It is surely impossible to consider that the representative of the Kuomintang clique which has been driven out by the Chinese people and is hated by them and who is sitting here illegally, is the lawful representative of China and the Chinese people. By making absurd assertions about the "legality of the Kuomintang representative", the United States representative has placed himself in a clearly ridiculous position.

In view of these facts it is quite obvious that in preventing the Security Council from inviting and hearing the representative of the People's Republic of China, and at the same time in insisting that a special commission should be sent to China, the United States Government is pursuing hidden and hostile objectives and intentions with regard to the Government of the People's Republic of China and the Chinese people.

Naturally, to support such a proposal would be nothing short of supporting the hostile and aggressive intentions of the United States Government towards China and the Chinese people. The USSR delegation categorically objects to such a proposal and will vote against it.

Mr. AUSTIN (United States of America): One reason for this last Soviet Union outburst of misrepresentation, including the statement that the United States admitted violation of the frontiers and that it admitted committing an illegal act, is the evil desire of the Soviet Union ruling circle to divide this Council, to destroy

Cette déclaration légitime et juste du Gouvernement de la République populaire de Chine a provoqué l'irritation et la colère du représentant des Etats-Unis, habitué à l'autoritarisme et à la violence. Cependant, tout gouvernement qui se respecte, qui respecte sa nation et son peuple, ne pourrait s'abstenir de faire pareille déclaration dans ces circonstances.

Il serait opportun de demander au représentant des Etats-Unis quelle serait la réaction de son Gouvernement si le Conseil de sécurité adoptait, par exemple, une résolution tendant à envoyer une commission d'enquête sur le territoire des Etats-Unis, sans que le gouvernement de ce pays en ait été informé et ait donné son accord, et sans que, au surplus, le représentant des Etats-Unis ait le droit d'assister aux séances du Conseil qui seraient consacrées à la création d'une telle commission. Je demande au représentant des Etats-Unis si son gouvernement accepterait une telle décision du Conseil de sécurité?

En ce qui concerne la déclaration susmentionnée du Gouvernement de la République populaire de Chine, il est impossible de ne pas donner son accord à une telle déclaration, étant donné que ce gouvernement a, en toute légitimité, le droit d'exiger que son représentant soit invité et entendu aux séances du Conseil de sécurité consacrées à l'examen de l'agression commise par les Etats-Unis contre la Chine. Et il est bien évident que si le Conseil de sécurité refuse ce droit à la République populaire de Chine, le gouvernement de cette république sera tout à fait justifié à ne pas tenir compte de cette décision du Conseil de sécurité, prise sans la participation du représentant légitime de la République populaire de Chine.

Il est impossible, en effet, de considérer comme un représentant légitime de la Chine et du peuple chinois, celui de la clique du Kouomintang chassée et haïe par le peuple chinois; ce représentant siège ici illégalement. Le représentant des Etats-Unis, qui se livre à des affirmations aussi absurdes au sujet de la "légitimité de la représentation du Kouomintang" se met dans une situation franchement ridicule.

A la lumière de ce qui précède, il est absolument évident que le Gouvernement des Etats-Unis, en s'opposant à ce que le Conseil de sécurité invite et entende le représentant de la République populaire de Chine et en insistant en même temps sur l'envoi en Chine d'une commission spéciale, poursuit des fins secrètes et hostiles à l'égard du Gouvernement de la République populaire de Chine et du peuple de ce pays.

Il est évident que tout appui apporté à une proposition de cet ordre ne serait autre chose, en réalité, qu'un appui donné aux intentions hostiles et agressives que nourrit le Gouvernement des Etats-Unis à l'encontre de la Chine et de son peuple. La délégation de l'URSS proteste vigoureusement contre cette proposition et votera contre elle.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): L'une des raisons qui ont motivé la dernière explosion de contre-vérités que nous venons d'entendre et poussé le représentant de l'URSS à déclarer, notamment, que les Etats-Unis reconnaissaient s'être rendus coupables d'une violation de frontière et

its solidarity and to enervate its power to resist Soviet aggression. Of course, we know the other reasons.

The Government of the USSR is afraid to face the whole United Nations, so it attempts to single out one Member for attack. Thus it does not hesitate to hurl these bloody, opprobrious words of "gangster", "murderer", "criminal", at that country. By so doing it brings charges against those brave young men over there, who are sacrificing all they have in the honourable profession of soldiers of the United Nations, who are battling to preserve peace and to prevent the extension of war. These young men are not murderers. I can say that the effects of this last outburst on the fathers and mothers of these sons and daughters cannot be measured by us here. The countries to which these young men owe allegiance all have a stake in the peace which they are seeking to bring about by their gallant conduct over there, and I cannot predict the effect on them of this violent, vitriolic, opprobrious speech that we have had to listen to here today.

If we should permit such tactics as these to succeed, who knows but that each country would be forced to face the Soviet Union individually. We have to pause to consider that. But we will not permit them to succeed, for the United Nations, and the Security Council in particular, have already exercised great vitality and ability in performing their peace-making functions. Notwithstanding the frequent misuse of the veto, the freedom-inspired Members of the United Nations have acted voluntarily in giving reality to recommendations agreed upon by them but vetoed by the Soviet Union. The Members that have thus started the great work of the United Nations for peace and freedom will grow in strength and become more united with each achievement gained over obstruction, hindrance, delay and abuse. Aggression in Korea will be suppressed. Peace, freedom and rehabilitation, scorned here today by the Soviet Union, will be gained by the people of Korea with the willing help of the United Nations.

The attempt to expedite the vote in this matter and on this draft resolution was criticized, in utter oblivion of the stake of the mothers and fathers and sons and daughters of all who are fighting for peace, who have exposed their lives and everything they have in sacrifice on the altar of the great principles of the United Nations. That is blind, more than indifferent, insulting to those who are today and tonight, in fair weather and foul, out there without complaint trying to carry into effect the peacemaking functions of the United Nations. Ought we not to stand by them, and do it promptly? I say, let us vote tonight and give them the encouragement that the Security Council of the United Nations is backing them, in spite of this obstruction.

d'un acte illégal est le désir pernicieux des milieux dirigeants de l'Union soviétique de diviser le Conseil, de détruire sa solidarité, et d'affaiblir son pouvoir de résistance à l'agression soviétique. Quant aux autres raisons, naturellement nous les connaissons.

Le Gouvernement de l'URSS a peur d'affronter l'ensemble des Nations Unies; aussi tente-t-il de s'attaquer à un Membre de l'Organisation séparément. C'est ainsi qu'il n'hésite pas à proférer à l'adresse de ce pays des mots injurieux tels que "gangster", "assassin" ou "criminel". C'est ainsi qu'il invective contre ces jeunes gens courageux qui, là-bas, en Corée, font le sacrifice de tout ce qu'ils possèdent pour s'acquitter de leur noble tâche de soldats des Nations Unies et qui se battent pour sauvegarder la paix et empêcher que la guerre ne s'étende. Ces jeunes gens ne sont pas des assassins. Je peux affirmer que nous ne pouvons mesurer ici l'effet qu'auront ces invectives sur les pères et sur les mères de ces jeunes gens. Les pays auxquels ces jeunes gens appartiennent ont tous un enjeu dans la paix que ces hommes cherchent à rétablir par leur vaillante conduite sur le front et je ne saurais prévoir quels seront sur eux les effets du discours violent, injurieux et outrageant que nous venons d'entendre.

Si nous permettions le succès d'une tactique de ce genre, il ne fait pas de doute que chaque pays se verrait obligé d'affronter seul l'Union soviétique. Il nous faut réfléchir sur ce point. Mais nous ne permettrons pas que ces procédés réussissent. L'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement le Conseil de sécurité ont déjà fait preuve d'une grande énergie et d'une grande aptitude à remplir leurs fonctions de gardiens de la paix. En dépit de l'usage fréquent et abusif du droit de veto, les Membres de l'Organisation qui s'inspirent des principes de liberté, agissant de leur plein gré, ont fait une réalité des recommandations sur lesquelles ils s'étaient mis d'accord et auxquelles l'Union soviétique avait opposé son veto. La force des Membres des Nations Unies qui ont ainsi entrepris de mener à bien la noble tâche de paix et de liberté de l'Organisation ira croissant et leurs liens se resserreront à chaque victoire qu'ils remporteront sur l'obstruction, sur les manœuvres dilatoires et la calomnie. L'agression commise en Corée sera réprimée. La paix, la liberté, le redressement matériel bafoués aujourd'hui au sein du Conseil par le représentant de l'Union soviétique, le peuple de Corée les retrouvera avec l'aide et la volonté des Nations Unies.

On a critiqué les efforts faits pour accélérer le vote sur le projet de résolution soumis par ma délégation. On oubliait entièrement l'enjeu qu'avaient dans ce vote les parents et les enfants, les fils et les filles de tous ceux qui combattent pour la paix, qui font le don de leur vie et de tout ce qu'ils possèdent pour servir la cause des grands principes de l'Organisation. On a été aveugle, on a été insensible, on a été même injurieux à l'égard de tous ceux qui, aujourd'hui, à cet instant même, par tous les temps, s'efforcent là-bas, sans se plaindre, d'exécuter l'œuvre de paix des Nations Unies. Notre devoir n'est-il pas d'affirmer, et cela dès maintenant, notre solidarité avec eux? Par notre vote de ce soir, donnons-leur le réconfort de savoir qu'en dépit de toutes les manœuvres d'obstruction, le Conseil de sécurité des Nations Unies les soutient.

Sir Benegal N. RAU (India) : There are two draft resolutions now before the Security Council, the USSR draft resolution and the United States draft resolution. I shall deal with the latter first. I have explained more than once that my delegation will abstain from voting on it. But I should like to add that, if the Security Council adopts the resolution, the Government of India will nominate a suitable representative to the commission of inquiry which it would set up. It is obvious, however, that the commission can not function usefully without the concurrence and co-operation of the Government of the People's Republic of China.

I should have said no more on this particular resolution, but I am constrained to take note of the fact that the representative of the Soviet Union said something about *gauleiters* and spies going as uninvited guests to various countries. I do not know if he intended to apply this description to the representatives of India and Sweden on the proposed commission. If he did, I should like to protest very strongly against the insinuation. We both resent the observation that any of our representatives can be classed as intelligence agents of any country.

Now I shall turn to the Soviet Union draft resolution. This resolution proposes to condemn, without any preliminary investigation, the Government of the United States for alleged bombing of Chinese territory in Manchuria. It goes on to suggest to that Government that it should prohibit such illegal acts. As to the second part of the resolution, we have had a statement by the representative of the United States to the effect that the instructions under which aircraft are operating under the Unified Command in Korea strictly prohibit them from crossing the Korean frontiers into adjacent territory. Therefore, this part of the draft resolution is unnecessary.

The first part of the USSR draft resolution seeks to condemn without investigation, and obviously my delegation will have to oppose it.

Mr. QUEVEDO (Ecuador) (*translated from Spanish*) : No one should be judged or condemned before the facts are known. For this reason, my delegation will vote against the USSR draft resolution and in favour of the draft resolution set forth in document S/1752, providing for the appointment of a commission to investigate the alleged facts. These facts should be the subject not of political controversy but of a genuine inquiry into whether, how, when, where and why they took place, and what damage was done. Once the facts have been established, the Council will, we feel, take just and appropriate decisions.

The membership of the commission is a guarantee that it will inspire confidence in each of the parties concerned, owing to the high moral standing, the impartiality and the peaceful international policy characteristic of India and Sweden, and to the fact that

Sir Benegal N. RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité est saisi de deux projets de résolution, celui de l'Union soviétique et celui des Etats-Unis. Je parlerai tout d'abord du second. J'ai expliqué plus d'une fois que ma délégation s'abstiendra lorsque ce projet de résolution sera mis aux voix; mais je tiens à ajouter que, si le Conseil de sécurité l'adopte, le Gouvernement de l'Inde désignera un représentant qualifié pour faire partie de la commission d'enquête que cette résolution créera. Toutefois, il est évident que cette commission ne peut fonctionner utilement sans le consentement et la collaboration du Gouvernement de la République populaire de Chine.

Je n'aurais rien dit de plus sur ce projet de résolution, mais je suis forcé d'enregistrer le fait que le représentant de l'Union soviétique a parlé de *gauleiters* et d'espions qui se rendent dans divers pays sans y être invités. Je ne sais pas si, par cette remarque, il visait les représentants de l'Inde et de la Suède à la commission envisagée. Si telle était son intention, je tiens à protester de la façon la plus énergique contre cette insinuation. Nos deux pays s'indignent de ce que l'un quelconque de leurs représentants puisse être considéré comme agent de renseignements d'un pays quel qu'il soit.

J'en viens maintenant au projet de résolution de l'Union soviétique; ce projet propose de condamner le Gouvernement des Etats-Unis sans aucune enquête préliminaire, pour un bombardement qui aurait été effectué en territoire chinois, en Mandchourie. Il y est dit ensuite que ce gouvernement devrait interdire ces actes illégaux. Quant à la deuxième partie du projet de résolution, nous avons entendu une déclaration du représentant des Etats-Unis d'où il ressort que les instructions données aux avions qui opèrent sous les ordres du Commandement unifié en Corée leur interdisent rigoureusement de franchir les frontières de la Corée et de pénétrer dans les territoires voisins. Cette partie du projet de résolution soviétique est donc superflue.

La première partie du projet de résolution de l'URSS tend à condamner sans enquête préalable et, pour des raisons évidentes, ma délégation devra s'y opposer.

M. QUEVEDO (Equateur) (*traduit de l'espagnol*) : On ne peut juger et condamner quelqu'un avant de connaître les faits. C'est pourquoi ma délégation votera contre le projet de résolution de l'Union soviétique. Elle votera, par contre, en faveur du projet de résolution figurant dans le document S/1752 qui prévoit la création d'une commission chargée d'enquêter sur les faits allégués, qui ne peuvent prêter à aucune controverse politique mais doivent faire l'objet d'une enquête afin de déterminer s'ils sont exacts, comment, quand et où ils se sont produits, et les dommages qu'ils ont causés. En possession de ces renseignements, le Conseil pourra prendre, à notre avis, les décisions justes et pertinentes qui s'imposent.

La composition de la commission est une garantie que cet organisme sera indiscutablement de nature à inspirer confiance à chacune des parties intéressées, en raison de la haute moralité, de l'impartialité et de l'esprit pacifique qui caractérisent la politique inter-

both States maintain friendly relations with the Peiping Government.

Paragraphs 2, 3 and 4 of the draft resolution are requests which must be met if the commission is to be able to discharge its duties effectively. My delegation is certain that the United Nations Secretariat and the commission will ask the requisite permission of the Peiping authorities to carry out the necessary investigation, and hopes that the Peiping Government will not refuse to facilitate this impartial investigation, which is a consequence of its own complaint. The establishment of such a commission by the Security Council would be a proof of good will and of the fact that the United Nations wants no people on earth to suffer without cause from the consequences of the police action made necessary by the aggression of armed forces which came from the north, crossed the 38th parallel, and invaded the Republic of Korea.

Mr. TSIANG (China): The representative of the Soviet Union took up a great deal of our time and spent much of his super-abundant energy in trying to prove to us that black is white and white is black. It would not have taken me much time to show that white is still white and black is still black. Indeed, I would not have intervened in this debate at all if it were not for the fact that the representative of the Soviet Union, by reading a number of telegrams to us, tried to create a picture of the sentiments of the Chinese people, which is indeed all upside-down.

He has read to us telegrams from so-called labour unions, the Democratic Youth Association, the Democratic Women's Association, student associations, writers' and artists' leagues, coal miners' associations, sent from Tientsen, Peiping, Shanghai, Canton and Kunming. Everybody knows that in that part of China under Communist control there is not a single free association, league or union of any kind. All these associations, leagues and unions have been organized by the Communists and are controlled by them. If a young boy refuses to join a youth association he will be discriminated against in school attendance and in obtaining a job, and his parents will be punished. If a woman refuses to join the so-called Democratic Women's Association, that woman will immediately be accused of having a bourgeois or feudal background, or of having come from the landlord class. There is no free association in that part of China and there is no free member in any of those associations.

The representative of the Soviet Union quoted from a telegram which was supposed to be signed by somebody in the Province of Hunan, speaking on behalf of the 30 million Huanese. I was born and raised in that province of Hunan, and I am as proud of Hunan as my good friend Mr. Austin is proud of his Vermont. I think I have reason to be proud of Hunan. For one thing, my province, in eight years of war against Japan, contributed to the National Army 1,200,000 soldiers. My own district, for eight years, supplied and fulfilled

nationale de l'Inde et de la Suède et du fait que ces deux Etats entretiennent des relations d'amitié avec le Gouvernement de Peïping.

Les paragraphes 2, 3 et 4 du projet de résolution des Etats-Unis ne visent qu'à fournir à la commission les moyens indispensables pour remplir efficacement sa mission. Ma délégation est persuadée, d'autre part, que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou la commission sollicitera des autorités de Peïping l'autorisation nécessaire pour que la commission puisse procéder à l'enquête dont elle est chargée. Ma délégation espère également que le Gouvernement de Peïping ne refusera pas de faciliter une enquête impartiale qui résulte de la plainte qu'il a formulée. En créant une commission d'enquête, le Conseil de sécurité fournira une preuve de bonne foi et montrera que les Nations Unies ne veulent pas qu'un peuple subisse, sans raison, les conséquences de l'action militaire rendue nécessaire par l'agression commise par l'armée qui, venant du nord, a franchi le 38ème parallèle en Corée et a envahi la République de Corée.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Union soviétique nous a fait perdre beaucoup de temps et a dépensé une bonne partie de son énergie débordante pour essayer de nous prouver que le blanc est noir et que le noir est blanc. Il ne m'aurait pas fallu beaucoup de temps pour montrer que le blanc est toujours blanc et le noir toujours noir. Je ne serais pourtant pas intervenu dans les débats si le représentant de l'Union soviétique n'avait essayé, en nous lisant un certain nombre de télégrammes, de brosser un tableau absolument contraire à la vérité des sentiments qu'éprouve le peuple chinois.

Il nous a lu des télégrammes émanant de prétendus syndicats, de l'Association démocratique de la jeunesse, de l'Association démocratique des femmes, d'associations d'étudiants, de ligues d'écrivains et d'artistes, d'associations de mineurs, etc.; il y en avait de Tien-Tsin, de Péking, de Changhaï, de Canton et de Kunming. Chacun sait pourtant que, dans la partie de la Chine qui est entre les mains des communistes, il n'existe aucune espèce d'association, de ligues et d'unions qui soient libres. Toutes ces associations, ligues et unions sont organisées par les communistes et dirigées par eux. Si un jeune homme refuse d'adhérer à une organisation de jeunesse, il sera l'objet d'un traitement discriminatoire en matière d'école, d'emploi, et ses parents seront frappés. Si une femme refuse d'adhérer au groupement qui s'intitule Association démocratique des femmes, elle sera immédiatement accusée d'avoir un état d'esprit bourgeois ou féodal ou d'appartenir à la classe des propriétaires terriens. Aucune des associations n'est libre dans cette partie de la Chine, et aucun de leurs membres n'y a adhéré librement.

Le représentant de l'URSS a lu des passages d'un télégramme qui était, paraît-il, signé d'un habitant de la province du Honan, prétendant parler au nom de 30 millions d'habitants de cette province. Je suis né dans la province du Honan, j'y ai été élevé, et je suis aussi fier de ma province que mon ami le sénateur Austin est fier de son Vermont. J'estime que j'ai de bonnes raisons d'être fier du Honan. D'abord, en huit années de guerre contre le Japon, ma province a fourni à l'armée nationale 1 million

the conscription quota of 8,000 a year. Indeed, I have good reason to be proud of the 30 million people of my province, and I would not pretend, as my good friend on the opposite side thinks he can, to speak for the province of Hunan. I do not presume to know the opinion of the 30 million people — he may know about the 30 million people — but I know the experience of those 30 million people.

My province was one of the provinces most hardly fought over in the war. The Japanese Army advanced to the capital of the province three times, and they took it the last time. But before we retreated from the capital of Changsa, the people burned it down entirely, not wishing to leave a single house intact for the Japanese. Towns like Hsiang-t'au-hsien, Hengyang and Poaching were fought over again and again. In those desperate years of struggle against the Japanese, the people of my province knew for certain that it was our United States friends who came to our aid in that desperate struggle. It was the "Flying Tigers" of General Chennault who helped us defend our soil. It was United States trucks which carried ammunition and food to our fighting men on the front. It was United States ammunition which helped us to resist the enemy. That broad fact is well known to the people of Hunan.

After the war was over, Hunan was one of the most devastated provinces in China. As the Director-General of post-war relief and rehabilitation with the concurrence and agreement of the United Nations Relief and Rehabilitation Association (UNRRA), I classified Hunan as one of the most needy of the Provinces. Of the total sum of UNRRA's contribution to the relief of China, amounting to 600 million dollars, my province received supplies the value of which totalled 80 million dollars. In those post-war years, the provision of food and clothing, and the rehabilitation of houses, hospitals and schools were effected with these UNRRA supplies. The people of Hunan know very well how much they owe to UNRRA, and they know very well that of the UNRRA contribution to the relief and rehabilitation of the Province of Hunan, approximately 70 per cent came from the good people of the United States.

If Mr. Gallup, of the Public Opinion Institute, would go to my province and put certain questions to the Hunan people, for example, the following question, "What foreign people do you think is most friendly to China?", the Hunan people would probably reply in this way: Fifty per cent would say honestly and simply, "I do not know"; of the other half of the people of Hunan — perhaps 80 per cent, 85 per cent or 75 per cent — would say, "Certainly the people and the country that has been most friendly to China is the United States. To tell the Security Council that 30 million Hunanese denounce United States imperialism is the biggest of all big lies that I have heard in this Council.

200,000 soldats. Le district dont je suis originaire a, pendant huit ans, fourni le contingent requis de 8.000 soldats par an. J'ai donc tout lieu d'être fier des 30 millions d'habitants de ma province, mais je n'émettrais pas la prétention, comme mon excellent collègue de l'autre bord, de parler au nom de la province du Honan. Je n'ai pas la présomption de connaître l'opinion de 30 millions de personnes. Peut-être a-t-il quelques renseignements sur ces 30 millions de personnes, mais moi, je me trouve connaître les sentiments qu'éprouvent ces 30 millions de personnes.

La province dont je suis originaire a été, au cours de la guerre, le théâtre des combats les plus violents. L'armée japonaise s'est approchée par trois fois de la capitale de la province et la dernière fois l'a conquise. Mais avant d'abandonner sa capitale, Changsa, la population l'a entièrement incendiée, ne voulant pas laisser une seule maison intacte aux Japonais. Des villes comme Hsiang-t'an-hsien, Hengyang et Paoching ont été prises et reprises plusieurs fois. Au cours de ces années de lutte acharnée contre les Japonais, la population de ma province a su qui venait à notre secours; c'étaient nos amis américains, c'étaient les *Flying Tigers* du général Chennault qui nous aidaient à défendre notre sol. C'étaient les camions américains qui transportaient les munitions et les approvisionnements à nos combattants du front. C'étaient les munitions américaines qui nous permettaient de résister à l'ennemi. Ces faits sont bien connus de la population de la province du Honan.

A la fin la guerre, cette province était l'une des plus dévastées de la Chine. En tant que Directeur général des services de secours et de reconstruction de l'après-guerre, avec le consentement et l'accord de l'Organisation des Nations Unies pour les secours et la reconstruction (UNRRA), j'avais placé le Honan dans la catégorie des provinces où les besoins étaient les plus grands. Sur le montant total de la contribution de l'UNRRA à l'œuvre de secours à la Chine, qui s'élevait à 600 millions de dollars, ma province a reçu des fournitures dont la valeur s'élevait au total de 80 millions de dollars. Au cours des années de l'après-guerre, des denrées alimentaires et des vêtements ont pu être distribués et la reconstruction de maisons, d'hôpitaux et d'écoles a pu être réalisée grâce à ces fournitures de l'UNRRA. Les habitants du Honan savent combien ils doivent à l'UNRRA, ils savent très bien qu'environ 50 pour 100 de la contribution de l'UNRRA aux secours et à la reconstruction dans la province de Honan venaient du bon peuple des Etats-Unis.

Si M. Gallup, de l'Institut de l'opinion publique, se rendait dans ma province et posait certaines questions aux habitants, par exemple, la question suivante: "Quel est, à votre avis, le peuple étranger qui traite la Chine de la façon la plus amicale?" les habitants du Honan répondraient sans doute de la façon suivante: 50 pour 100 diraient honnêtement et simplement "Je ne sais pas". L'autre moitié des habitants du Honan — peut-être même 75 pour 100, 80 pour 100 ou 85 pour 100 — dirait: "C'est certainement le peuple des Etats-Unis. Les Etats-Unis sont le pays qui a eu le plus de bonté pour la Chine." Venir dire au Conseil de sécurité que 30 millions d'habitants du Honan dénoncent l'impérialisme américain c'est là le plus grand des grands mensonges que j'ai entendus au Conseil.

There is no choice before the Council as to the two draft resolutions. The Soviet Union draft resolution is obviously impossible. The United States draft resolution appears to me, according to its terms, to be good. Nevertheless, I shall not participate in the vote which is about to take place because, in my opinion, it was a mistake from the very beginning for the Security Council to put such an item as this on its agenda.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I wish to reply to the Indian representative.

I did not refer in my statement either to India or Sweden. My remarks applied to the practice of the United States, as the Indian representative will see when he reads the record.

With regard to the United States representative's demagogic appeal to United States mothers and fathers who have lost their sons in Korea, there is no doubt that in the end these mothers and fathers will realize that it was the warmongers and aggressors in the ruling circles of the United States who sent their sons to Korea to kill Koreans, and that their sons died there to no purpose, as blind tools of those who seek to prevent the people of Korea and of other Asian countries from winning their freedom and independence.

I also wish to draw the Security Council's attention to the fact that racist proverbs should not be used at its meetings. One of the speakers has expatiated on "black and white". That is a racist expression which is insulting to the 14 million Negroes in the United States. The USSR delegation defends justice and fights to strengthen peace and security, to promote equal rights and friendship among nations. Therefore, those who were brought up on theories of racial discrimination and who use such proverbs should be wholly condemned. History shows that white men may have a black conscience and a black soul. White aggressor and warmongers are people with black consciences and black souls.

As for people who have been cast out by their nation, who have lost all contact with their nation, who slander their nation and make hypothetical computations to please their masters — such people merit not only condemnation, but contempt.

The PRESIDENT: I think there really are no more speakers now.

However, before proceeding to the vote, I should like to say a few words as representative of the UNITED KINGDOM. The insults hurled by the representative of the Soviet Union against the forces and the Governments of the United Nations now engaged in upholding the principle that aggression does not pay may well be resented, and they will be resented. But it is equally possible that they may be interpreted as evidence of the success which is attending the present efforts of the brave defenders of democracy in Korea, and it is

Le Conseil de sécurité n'a pas le choix entre les deux projets de résolution. Le projet de résolution de l'Union soviétique est manifestement à rejeter. Le texte du projet de résolution des Etats-Unis me paraît raisonnable; cependant, je ne participerai pas au vote qui va avoir lieu, parce qu'à mon avis, le Conseil de sécurité a commis une erreur dès le début, en inscrivant cette question à son ordre du jour.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Monsieur le Président, je voudrais répondre à l'observation que vient de faire le représentant de l'Inde.

Dans ma déclaration, je n'ai mentionné ni l'Inde, ni la Suède. Mes observations n'avaient trait qu'aux procédés américains. Lorsque le représentant de l'Inde aura lu le compte rendu sténographique, il en sera convaincu.

Pour ce qui est de l'appel démagogique que le représentant des Etats-Unis a lancé aux pères et aux mères américains qui ont perdu leurs fils en Corée, il ne faut pas douter que ces pères et ces mères comprendront en fin de compte que leurs fils ont été envoyés en Corée pour tuer des Coréens, qu'ils y ont été envoyés par les fauteurs de guerre et les agresseurs des milieux dirigeants des Etats-Unis. Ces jeunes gens morts sans raison, instruments aveugles de ces fauteurs de guerre et de ces agresseurs qui tentent d'empêcher le peuple coréen et les autres peuples de l'Asie d'accéder à la liberté et à l'indépendance.

Je voudrais également demander au Conseil de sécurité de veiller à ce qu'il ne soit plus fait emploi, devant lui, de formules racistes. L'un des représentants a disserté ici sur les notions de "Noir et blanc". Ceci est bien une formule raciste insultante pour les 14 millions de nègres qui résident aux Etats-Unis. La délégation de l'URSS défend la justice et lutte pour le maintien de la paix et de la sécurité, pour l'égalité des droits et l'amitié entre les peuples. C'est pourquoi, ceux qui ont recours à des formules racistes, ceux qui parlent, notamment, de blanc et de noir, ceux qui sont imprégnés de théories racistes méritent les blâmes les plus sévères. L'histoire montre qu'il existe des hommes blancs dont la conscience et l'esprit sont noirs. Les agresseurs et les fauteurs de guerre blancs sont des gens dont la conscience et l'esprit sont noirs.

Pour ce qui est des gens chassés par leur propre peuple, qui ont perdu tout rapport avec lui, qui se lancent dans des calculs hypothétiques par complaisance pour leurs maîtres et qui calomnient leur propre peuple, ces gens méritent non seulement d'être blâmés, mais méprisés.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je pense que maintenant il n'y a vraiment plus d'orateurs inscrits.

Avant de passer au vote, je voudrais dire quelques mots au nom de la délégation du ROYAUME-UNI. Les injures dont le représentant de l'Union soviétique a couvert les troupes des Nations Unies et les Etats Membres de cette Organisation qui défendent le principe que l'agression n'est pas profitable sont de nature à provoquer de l'indignation et ne manqueront pas de la provoquer; mais il est également possible qu'elles soient interprétées comme une preuve du succès des efforts que déploient actuellement les vaillants dé-

in this light that I, personally, think that we would be well advised to regard them.

In my capacity as PRESIDENT, I now propose to take the vote, as agreed, on document S/1752, the draft resolution submitted by the representative of the United States. Before we proceed to the vote, however, the representative of the Soviet Union wishes to raise a point of order.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I assume it is understood, first, that the vote on the two draft resolutions will be considered as a vote on the substance of the question and, secondly, that the Council will vote on the Soviet Union resolution after voting on the United States resolution.

The PRESIDENT: It is my understanding that the vote on both draft resolutions will be a vote of substance. I shall, in fact, proceed to call for the vote on the second draft resolution, that is, the Soviet Union draft resolution, immediately after the vote on the United States draft resolution. But, of course, it would be in order for any representative, if he so desired, to explain his vote on the second draft resolution before we proceed to take the vote on that draft resolution.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Cuba, Ecuador, Egypt, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: India, Yugoslavia.

Not participating in the vote: China.

There were 7 votes in favour, one against, 2 abstentions, and one member did not participate in the vote. The draft resolution was not adopted, the vote against being that of a permanent member of the Council.

The PRESIDENT: Unless anyone wishes to explain his vote on the next draft resolution, the one submitted by the Soviet Union delegation and contained in document S/1745/Rev.1, we shall proceed to a vote on that draft resolution.

A vote was taken by show of hands as follows:

In favour: Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Yugoslavia.

Not participating in the vote: China.

The draft resolution was rejected by 8 votes to one, with one abstention and one member of the Council not participating in the vote.

The PRESIDENT: I think the Council will agree that it is high time we adjourned. The only question is, as

fenseurs de la démocratie en Corée et, pour ma part, il me semble que nous serions bien avisés de les inter-préter de cette façon.

En qualité de PRÉSIDENT, je demande que nous passions maintenant au vote, comme il est convenu, sur le document S/1752, le projet de résolution soumis par le représentant des Etats-Unis. Toutefois, le représentant de l'Union soviétique veut présenter auparavant une motion d'ordre.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il va de soi, bien entendu, premièrement, que le vote à intervenir sur les deux projets de résolution sera considéré comme un vote sur des questions de fond et, deuxièmement, que le projet de résolution de l'Union soviétique sera mis aux voix dès que le vote sera intervenu sur le projet des Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'estime que le vote sur les deux projets de résolution est un vote qui porte sur des questions de fond. En conséquence, j'inviterai le Conseil à voter sur le second projet de résolution, c'est-à-dire sur le projet de résolution de l'Union soviétique, immédiatement après le vote sur le projet de résolution des Etats-Unis. Il est bien entendu que si un représentant le désire, il pourra expliquer son vote sur le second projet de résolution avant que nous procédions au vote sur ce projet.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Cuba, Equateur, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent: Inde, Yougoslavie.

Ne prend pas part au vote: la Chine.

Il y a 7 voix pour, une contre et 2 abstentions, un membre ne prenant pas part au vote. La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): A moins que l'un des membres du Conseil ne désire expliquer la manière dont il votera sur le projet de résolution de l'URSS, qui figure dans le document S/1745/Rev.1, je vais mettre ce projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: la Yougoslavie.

Ne prend pas part au vote: la Chine.

Par 8 voix contre une, avec une abstention, un membre ne prenant pas part au vote, le projet de résolution est rejeté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil estimera sans doute qu'il est grand temps de lever la

usual, until when. I suggest that this time we might have a little longer interval, possibly even until next Monday, 18 September.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The following question appears on the Security Council's agenda: "Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa)".

The Soviet Union delegation has introduced a draft resolution on this question [S/1732] proposing that the representative of the People's Republic of China should be invited to attend the meetings of the Security Council at which this question is considered. The USSR delegation considers that, notwithstanding the late hour, it would be advisable to consider this question and reach a decision on it so that, if an affirmative decision is reached, the Government of the People's Republic of China can be duly informed to that effect and the arrival of its representative thus accelerated.

I propose that we consider this question immediately.

The PRESIDENT: The motion has been formally made that we should now, in spite of the late hour, proceed at once to a discussion on whether or not an invitation should be extended, in connexion with item 3, to the representative of the Central People's Government in Peking. I think I should put that motion to the vote immediately.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): A point of order.

The PRESIDENT: May I ask the USSR representative what point of order he wishes to raise?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The President is rather hasty in putting this question to the vote. There may be some members who would wish to speak before the vote is taken. The President is raising the question of resuming our deliberations. However, there has been no break in this meeting; it is continuing; it has never been suspended.

The USSR proposal is being made so that we should continue our work, since the question of Taiwan is next on the agenda.

Mr. TSIANG (China): I move the adjournment of the meeting of the Security Council and the scheduling of the next meeting for Monday afternoon, 18 September 1950.

The PRESIDENT: The motion for adjournment has been made and must therefore be put to the vote at once.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Is the President putting it to the vote?

A vote was taken by show of hands.

séance. La seule question qui reste est, comme d'habitude, celle de la date de la prochaine séance. Il me semble que, cette fois, nous pourrions disposer d'un intervalle un peu plus long; peut-être pourrions-nous même attendre jusqu'à lundi prochain 18 septembre.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Monsieur le Président, le point suivant figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité: "Plainte pour invasion armée de l'île de Taïwan (Formose)".

La délégation de l'Union soviétique a présenté sur ce point un projet de résolution [S/1732] tendant à inviter le représentant de la République populaire de Chine à participer aux séances que le Conseil de sécurité consacrerait à cette question. Elle estime qu'il serait rationnel, malgré l'heure tardive, d'examiner cette question et de la trancher afin de pouvoir, dans l'hypothèse d'une décision positive, en aviser en temps utile le Gouvernement de la République populaire de Chine et accélérer ainsi l'arrivée de son représentant.

Je propose d'examiner cette question séance tenante.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il a été formellement proposé que, malgré l'heure avancée, nous ouvrons les débats sur la question de savoir si, à propos du point 3, une invitation doit ou non être adressée au représentant du Gouvernement central du peuple à Péiping. Je crois que je dois immédiatement mettre cette proposition aux voix.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Motion d'ordre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je demander au représentant de l'URSS à quoi se rapporte cette motion d'ordre.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le Président manifeste une certaine hâte à mettre cette motion aux voix. Peut-être certains représentants ont-ils des observations à formuler sur cette question avant que l'on ne passe au vote. Le Président demande s'il y a lieu de reprendre la séance. Mais la présente séance du Conseil de sécurité n'a pas été suspendue. La séance continue, elle n'a pas été interrompue.

J'ai présenté ma proposition afin que le Conseil de sécurité puisse poursuivre ses travaux sur la question de l'île Taïwan qui figure comme point suivant à l'ordre du jour.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je propose de lever la séance et de fixer la prochaine réunion du Conseil de sécurité au lundi 18 septembre dans l'après-midi.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous sommes saisis d'une motion de clôture et nous devons donc mettre cette motion aux voix immédiatement.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le Président va-t-il mettre cette motion aux voix?

Il est procédé au vote à main levée.

In favour: China, Cuba, Ecuador, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Republics.

Abstaining: Egypt, Yugoslavia.

The motion for adjournment was adopted by 8 votes to 1, with 2 abstentions.

The PRESIDENT: The Security Council will therefore adjourn until 3 p.m. on Monday, 18 September 1950.

The meeting rose at 7:20 p.m.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent: Egypte, Yougoslavie.

Par 8 voix contre une, avec 2 abstentions, la motion de clôture est adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil de sécurité se réunira donc à nouveau lundi prochain, 18 septembre, à 15 heures.

La séance est levée à 19 h. 20.